

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2009



**Direction de la
CONSOLIDATION REPORTING GROUPE**

BILAN CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 déc 2009	31 déc 2008
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(3)	10 740	10 671
Autres immobilisations incorporelles	(4)	2 998	2 868
Immobilisations corporelles	(5)	13 300	13 374
Titres mis en équivalence	(6)	123	116
Impôts différés actifs	(15)	676	507
Autres actifs non courants	(7)	312	490
Total de l'actif non courant		28 149	28 026
Stocks	(8)	5 256	6 113
Créances clients	(9)	4 926	5 647
Créances d'impôts courants		333	248
Autres créances	(9)	1 202	1 424
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(19)	3 157	1 937
Total de l'actif courant		14 874	15 369
Total de l'actif		43 023	43 395
PASSIF			
Capital	(10)	2 052	1 530
Primes et réserve légale		5 341	3 940
Réserves et résultat consolidés		10 137	10 911
Ecarts de conversion		(1 340)	(1 740)
Réserves de juste valeur		(75)	(161)
Actions propres	(10)	(203)	(206)
Capitaux propres du Groupe		15 912	14 274
Intérêts minoritaires		302	256
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		16 214	14 530
Dettes financières	(19)	8 839	10 365
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(14)	2 958	2 443
Impôts différés passifs	(15)	921	1 130
Autres provisions et passifs non courants	(16)	2 169	1 950
Total des dettes non courantes		14 887	15 888
Partie court terme des dettes financières	(19)	1 880	1 364
Partie court terme des autres passifs	(16)	518	460
Dettes fournisseurs	(17)	5 338	5 613
Dettes d'impôts courants		108	263
Autres dettes	(17)	3 086	3 390
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(19)	992	1 887
Total des dettes courantes		11 922	12 977
Total du passif		43 023	43 395

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(32)	37 786	43 800
Coût des produits vendus	(22)	(28 804)	(32 923)
Frais généraux et de recherche	(22)	(6 766)	(7 228)
Résultat d'exploitation		2 216	3 649
Autres produits opérationnels	(22)	36	54
Autres charges opérationnelles	(22)	(1 012)	(889)
Résultat opérationnel		1 240	2 814
Coût de l'endettement financier brut		(666)	(771)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		46	64
Coût de l'endettement financier net		(620)	(707)
Autres produits et charges financiers	(23)	(185)	(43)
Résultat financier		(805)	(750)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(6)	2	11
Impôts sur les résultats	(15)	(196)	(638)
Résultat net de l'ensemble consolidé		241	1 437
Résultat net part du groupe		202	1 378
Part revenant aux intérêts minoritaires		39	59
Résultat par action (en euros)			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		473 244 410	374 998 085
Résultat net par action	(25)	0,43	3,67
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		473 543 327	376 825 178
Résultat net dilué par action	(25)	0,43	3,66

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres du Groupe		Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
	valeur brute	impôts		
Exercice 2008				
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 983	(605)	59	1 437
Ecarts de conversion	(1 176)		(36)	(1 212)
Variation de juste valeur	(169)	50		(119)
Variation des écarts actuariels	(647)	228	(1)	(420)
Autres	3	(10) (a)	(4)	(11)
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(1 989)	268	(41)	(1 762)
Total des produits et charges de la période	(6)	(337)	18	(325)
Exercice 2009				
Résultat net de l'ensemble consolidé	379	(177)	39	241
Ecarts de conversion	400		24	424
Variation de juste valeur	86	(26)		60
Variation des écarts actuariels	(724)	217		(507)
Autres			3	3
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(238)	191	27	(20)
Total des produits et charges de la période	141	14	66	221

(a) En 2008, l'impôt différé actif relatif aux crédits d'impôts sur exercice de stocks options de salariés travaillant au Royaume-Uni et aux Etats-Unis avait été mis à jour et il en découlait une reprise de l'impôt différé actif constaté en 2007 à hauteur de 10 millions d'euros en capitaux propres et 5 millions d'euros en résultat.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net part du groupe		202	1 378
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net		39	59
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(6)	2	(7)
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	(22)	1 857	1 681
Résultat des réalisations d'actifs	(22)	32	(53)
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		100	15
Variation des stocks	(8)	989	(205)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(9)(17)	509	477
Variation des créances et dettes d'impôt	(15)	(216)	(96)
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(14)(15)(16)	(124)	(270)
Dotations provision pour litige concurrentiel	(27)		400
Trésorerie provenant de l'activité		3 390	3 379
Acquisitions d'immobilisations corporelles [en 2009: (1 249), en 2008: (2 149)] et incorporelles	(4)(5)	(1 319)	(2 228)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	(17)	(105)	(70)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [en 2009 : (200), en 2008 : (2 328)], nettes de la trésorerie acquise	(2)	(180)	(2 226)
Acquisitions d'autres titres de participation	(7)	(4)	(30)
Augmentation des dettes sur investissements	(16)	29	159
Diminution des dettes sur investissements	(16)	(59)	(103)
Investissements		(1 638)	(4 498)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4)(5)	71	174
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédées	(2)	6	42
Cessions d'autres titres de participation et autres opérations de désinvestissements	(7)	6	27
Désinvestissements		83	243
Augmentation des prêts, dépôts et prêts court terme	(7)	(39)	(53)
Diminution des prêts, dépôts et prêts court terme	(7)	47	55
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement		(1 547)	(4 253)
Augmentation de capital	(9)	1 923	356
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	(9)	6	4
(Augmentation) diminution des actions propres	(9)	6	(7)
Dividendes mis en distribution	(9)	(486)	(767)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées et variation des dividendes à payer		(27)	(65)
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		(985)	762
Augmentation des dettes financières		2 281	2 987
Diminution des dettes financières		(3 389)	(1 642)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement		(671)	1 628
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		1 172	754
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		48	(111)
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période		1 937	1 294
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période		3 157	1 937

(*) Références au tableau de variation des capitaux propres consolidés

Le montant des impôts décaissés s'élève à 655 millions d'euros en 2009 (734 millions d'euros en 2008) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements à 592 millions d'euros en 2009 (603 millions d'euros en 2008).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	<i>en nombre d'actions</i>		<i>en millions d'euros</i>								
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Ecarts de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 31 décembre 2007	374 216 152	369 840 183	1 497	3 617	10 625	(564)	8	(206)	14 977	290	15 267
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	(376)	(1 176)	(169)	0	(1 721)	(41)	(1 762)
Résultat de la période					1 378				1 378	59	1 437
Total des produits et charges de la période			0	0	1 002	(1 176)	(169)	0	(343)	18	(325)
Augmentation de capital											
- Plan d'Épargne Groupe	8 272 947	8 272 947	33	320					353		353
- Options de souscription d'actions	82 886	82 886		3					3		3
- Autres		0							0	4	4
Dividendes distribués (par action : 2,05 €)					(767)				(767)	(56)	(823)
Actions rachetées		(2 898 905)						(131)	(131)		(131)
Actions annulées									0		0
Actions revendues		2 729 725			(7)			131	124		124
Paiements en actions					58				58		58
Capitaux propres au 31 décembre 2008	382 571 985	378 026 836	1 530	3 940	10 911	(1 740)	(161)	(206)	14 274	256	14 530
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	(533)	400	86	0	(47)	27	(20)
Résultat de la période					202				202	39	241
Total des produits et charges de la période			0	0	(331)	400	86	0	155	66	221
Augmentation de capital											
- Souscription du 23 mars 2009	108 017 212	108 017 212	432	1 042					1 474		1 474
- Plan d'Épargne Groupe	8 498 377	8 498 377	34	100					134		134
- Dividende versé en actions	13 805 920	13 805 920	56	258					314		314
- Options de souscription d'actions	37 522	37 522		1					1		1
- Autres		0							0	6	6
Dividendes distribués (par action : 1,00 €)					(486)				(486)	(26)	(512)
Actions rachetées		(2 238 941)						(72)	(72)		(72)
Actions annulées									0		0
Actions revendues		2 326 591			3			75	78		78
Paiements en actions					40				40		40
Capitaux propres au 31 décembre 2009	512 931 016	508 473 517	2 052	5 341	10 137	(1 340)	(75)	(203)	15 912	302	16 214

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

APPLICATION ET INTERPRETATION DES NORMES ET REGLEMENTS

Les états financiers consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le Groupe ») sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1^{er} janvier 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 ("Première application des normes IFRS"). Par ailleurs, le Groupe a choisi d'appliquer au 1^{er} janvier 2004 les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers et la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions.

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels aux 31 décembre 2008. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2009 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe. En particulier, la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle n'a pas d'incidence sur la présentation des pôles et activités figurant en note 32.

Par ailleurs, la norme IAS 23 relative aux coûts d'emprunt a été appliquée en retenant l'option de capitaliser les frais financiers des actifs éligibles postérieurs au 1^{er} janvier 2009.

Concernant les avantages du personnel, le Groupe bénéficiant dans la plupart des cas des surplus générés par les fonds, l'interprétation IFRIC 14 n'a pas d'incidence sur les comptes de l'exercice 2009.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe.

Ces états financiers ont été arrêtés le 25 février 2010 par le Conseil d'administration et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approbation. Ils sont exprimés en millions d'euros.

ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraite (note 14), les provisions pour autres passifs (note 16), les tests de valeur des actifs (note 1), les impôts différés (note 15), les paiements en actions (notes 11, 12 et 13) et la valorisation des instruments financiers (note 20). Ces estimations sont revues à la clôture et, le cas échéant, des tests sont réalisés afin de mesurer la sensibilité de ces estimations.

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOUVELLES NORMES, INTERPRETATIONS ET AMENDEMENTS AUX NORMES PUBLIEES

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2009 :	
IAS 1R	Présentation des états financiers
Amendements IAS 23	Coûts d'emprunt
Amendements IAS 32 et IAS 1	Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation
Amendements IFRS 1 et IAS 27	Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée
Amendements IFRS 2	Conditions d'acquisition des droits et annulations
Amendements IFRS 7 et IAS 39	Amélioration des informations sur les instruments financiers et reclassements d'actifs financiers
IFRS 8	Secteurs opérationnels
IFRIC 11	Actions propres et transactions intra-groupe
IFRIC 12	Concessions de services
IFRIC 13	Programmes de fidélisation des clients
IFRIC 14	Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum
IFRIC 15	Contrats de construction immobilière
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux comptes de 2009 :	
IAS 27R	Etats financiers consolidés et individuels
Amendements IFRS 2	Transactions intra-groupe réglées en trésorerie
IFRS 3R	Regroupements d'entreprises (phase 2)
Amendements IAS 32	Classement des droits de souscription émis
Amendements IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation des éléments couverts éligibles
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires
IFRIC 18	Transferts d'actifs par des clients

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2009 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2009 est présentée en note 33.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe n'a pas retenu l'option de la norme IAS 31 qui conduit à comptabiliser les sociétés détenues conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, et a maintenu la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

Regroupements d'entreprises

Les principes comptables suivis dans le cadre des regroupements d'entreprises sont conformes à la norme IFRS 3 et sont explicités dans les paragraphes relatifs aux droits de vote potentiels, aux engagements d'achats d'actions et aux écarts d'acquisition.

Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque ces options sont immédiatement exerçables.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres passifs, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition. La variation ultérieure de juste valeur de la dette est enregistrée en écart d'acquisition.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente – abandon d'activité

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur

nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. Lorsque les actifs destinés à être cédés sont des sociétés consolidées, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales en application de la norme IAS 12.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Pour les actifs et passifs qui font l'objet d'un abandon d'activité, les comptes de produits et de charges sont regroupés sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dotation ou une reprise de provision dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Intérêts minoritaires

Les transactions avec des minoritaires sont traitées de la même manière que des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées dans le résultat de l'opération. Le Groupe ayant retenu l'option de la norme IFRS 1 de réintégrer les réserves de conversion cumulées antérieures au 1^{er} janvier 2004 dans les réserves consolidées, les différences de conversion accumulées ont été annulées au 1^{er} janvier 2004.

Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecart de conversion », inclus dans les capitaux propres.

POSTES DU BILAN

Ecarts d'acquisition

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé au vendeur augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, aux avocats, aux auditeurs, et aux experts dans le cadre de leurs missions de conseil.

Tout surplus du coût d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les écarts d'acquisition se rapportant aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « titres mis en équivalence ».

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 40 ans.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre 3 et 5 ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas 5 ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre n'ont pas été comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, l'interprétation IFRIC 3 ayant été retirée. En cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe, une provision est constatée dans les comptes consolidés. Les éléments d'évaluation de ces quotas disponibles à la date d'arrêté sont présentés en note 4.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition tels que le dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations sauf pour l'immeuble de son siège social, seul actif non industriel significatif. En effet, la plupart des actifs industriels sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

Usines et bureaux principaux	30 – 40 ans
Autres immeubles	15 – 25 ans
Machines de production et équipements	5 – 16 ans
Véhicules	3 – 5 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4 – 16 ans

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de remise en état d'un site dans des conditions fixées contractuellement, des provisions pour réhabilitation de sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et autres titres ainsi que les autres actifs non courants, principalement des prêts à long terme, des dépôts de garantie et des cautionnements.

Les titres de participation classés en catégorie « disponibles à la vente » sont valorisés à la juste valeur. Les pertes et les gains latents sur ces titres sont enregistrés contre les capitaux propres sauf en cas de perte de valeur durable ou significative, où une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition.

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des baisses de chiffre d'affaires et des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'évènements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué au minimum chaque année calendaire sur la base d'un plan à cinq ans. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT et, en cas de nécessité, un test est réalisé à un niveau plus détaillé. Exceptionnellement pour cette année 2009, les tests ont été réalisés deux fois, tout d'abord à fin juin 2009, puis à fin décembre 2009 en incluant alors le budget 2010 à la place de la première année du plan 2010. Le Groupe considère ses activités regroupées en Pôles comme des segments de *reporting*, chaque segment pouvant regrouper plusieurs UGT. Une UGT représente une subdivision d'un segment de *reporting*, généralement définie comme une activité principale de ce segment dans une zone géographique donnée. L'UGT correspond en général au niveau auquel le Groupe gère ses activités, et analyse ses résultats dans son *reporting* interne (38 UGT principales définies et suivies chaque année).

Les principaux écarts d'acquisition et marques se situent dans les UGT suivantes : les activités du Gypse, des Mortiers Industriels et les métiers du pôle Distribution Bâtiment notamment au Royaume-Uni, en France et en Scandinavie.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au delà du plan à cinq ans, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux (milieu de cycle d'activité) avec un taux de croissance annuel faible (en général 1%, à l'exception des pays émergents ou d'activités à forte croissance organique pour lesquels ce taux est alors de 1,5%). Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe (7,25 % en 2009 au lieu de 7,5% en 2008) augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays. En 2009, sur les principales zones d'activité, ce taux s'établit à 7,25 % sur la zone Euro et l'Amérique du Nord, à 8,25 % sur l'Europe de l'Est et la Chine et à 8,75 % sur l'Amérique du Sud.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt avec des flux de trésorerie non fiscalisés.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de +/- 0,5% ;
- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5%.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Les tests de cette année ont conduit à une dépréciation des actifs du Gypse en Amérique du Nord de 215 millions d'euros compte tenu de l'évolution de ce marché sur cette zone.

Une variation défavorable de -0.5 % dans le taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini dans toutes les UGT, hors Gypse Amérique du Nord, n'entraînerait pas de dépréciation des actifs incorporels. L'impact d'une variation défavorable de +0.5 % dans le taux d'actualisation pour toutes les UGT engendrerait, hors Gypse Amérique du Nord, une dépréciation des actifs incorporels du Groupe inférieure à 30 millions d'euros.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. A cet égard, l'impact de la sous-activité est exclue de la valorisation des stocks.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

Endettement net

- *Dettes financières à long terme*

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, les *Medium Term Notes*, les emprunts perpétuels, titres participatifs et toutes les autres dettes financières à long terme, dont les emprunts liés aux contrats de location financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. A cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières.

Les dettes financières à long terme sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Dettes financières à court terme*

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper* ou les Billets de trésorerie, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme, et enfin la juste valeur des dérivés d'endettement non qualifiés de couverture. Les dettes financières à court terme sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Disponibilités et équivalents de trésorerie*

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les éléments décrits ci-dessus sont détaillés en note 19.

Instruments dérivés de change, taux et matières (swaps, options, contrats à terme)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change et de matières premières non spéculatifs et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe à une grande partie des instruments dérivés de taux (swaps échangeant des taux fixes contre des taux variables). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs (swaps échangeant des prix fixes contre des prix variables) essentiellement de gaz, de fioul et de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces swaps. Cette réserve a vocation à être reprise

en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

- *Cas des dérivés non qualifiés de couverture :*

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement, les swaps de taux et de devises, les dérivés optionnels de gaz, de change et de taux, et enfin les swaps cambistes et les changes à terme.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans la norme IFRS 7. A défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs hors hiérarchie 1, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans la norme IFRS 7.

La juste valeur des actifs et passifs financiers courts termes est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Avantages au personnel - régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraite et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Les effets des modifications de régimes (coûts des services passés) sont amortis linéairement sur la durée résiduelle d'acquisition des droits ou amortis immédiatement s'ils sont acquis.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses, et des changements législatifs. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Aux Etats-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Enfin, un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail, les primes de jubilé, les rémunérations différées, les avantages sociaux particuliers ou les indemnités de fin de contrats dans différents pays, fait également l'objet de provisions actuarielles. Le cas échéant, les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

Le Groupe a choisi de comptabiliser en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement attendu des actifs de couverture.

Avantages au personnel - régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Avantages au personnel - paiements en actions

Stocks Option

Le Groupe Saint-Gobain a choisi d'appliquer par anticipation au 1^{er} janvier 2004 la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 20 novembre 2002.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de 10 ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, 3 à 4 ans selon les cas.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Plan d'Epargne Groupe

S'agissant du Plan d'Epargne Groupe (PEG), le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ou dix ans. Le coût correspondant à cette période d'incessibilité est valorisé et vient en déduction de la décote de 20% octroyée par le Groupe aux salariés. Les paramètres de calcul sont les suivants :

- le prix d'exercice est celui fixé par le Conseil d'administration correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse à laquelle une décote de 20% est appliquée ;
- la date d'attribution des droits est la date d'annonce du plan aux salariés soit, pour Saint-Gobain, la date de publication des conditions du plan sur le site intranet du Groupe ;
- le taux du prêt consenti aux salariés, utilisé pour déterminer le coût de l'incessibilité des actions, est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation *in fine* sans affectation pour une durée de 5 ans ou 10 ans.

En 2008 et 2007, le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un Plan d'Epargne Groupe avec effet de levier (« PEG levier »). Ce PEG assorti d'une décote de 15% permet aux salariés qui y souscrivent de bénéficier *in fine* de la plus-value attachée à dix actions pour une seule action souscrite. La charge IFRS 2 est calculée selon les mêmes modalités que le PEG classique mais en valorisant l'avantage spécifique que constitue la faculté accordée aux salariés de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe.

La charge des plans est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription.

Attribution Gratuite d'Actions (AGA)

En 2009, le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un plan mondial d'attribution gratuite de sept actions à émettre au profit des salariés du Groupe ainsi qu'un plan d'attribution gratuite d'actions à émettre réservé à certaines catégories de personnel. Ces attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées en note 13. La charge IFRS 2 est calculée en tenant compte de ces critères, de l'incessibilité des actions, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle est étalée sur la période d'acquisition des droits (2 ou 4 ans selon les pays).

Capitaux propres

- *Primes et réserve légale*

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

- *Réserves et résultat consolidé*

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

- *Actions propres*

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Autres provisions et passifs courants et non courants

- *Provisions pour autres passifs*

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe, sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

- *Dettes sur investissements*

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires et des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe, comprenant notamment des compléments de prix. Ces dettes sont revues périodiquement. Par ailleurs, l'incidence de leur désactualisation est comptabilisée en résultat financier.

ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service rendu.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs chantiers selon la méthode de l'avancement. Quand le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges et environnement, les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, et les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et les impôts sur les résultats.

Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

Impôts sur les résultats

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement.

Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

En référence à l'interprétation SIC-21, un impôt différé passif est comptabilisé sur les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté (note 25) en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions). Pour les options, la méthode utilisée est celle du « rachat d'actions » selon laquelle, les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat des actions sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché.

Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts minoritaires diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Son calcul est explicité en note 24.

Retour sur capitaux employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation, rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, et qui excluent les impôts différés sur les marques et terrains non amortissables.

Excédent brut d'exploitation (EBE)

L'EBE correspond au résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

Son calcul est explicité en note 24.

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations de l'exercice à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement, des variations d'impôts courants, des flux de provisions pour autres passifs et des flux de provisions pour impôts différés. Les dotations aux provisions non récurrentes significatives ont été retraitées pour la détermination de la marge brute d'autofinancement.

Le calcul de la marge brute d'autofinancement est explicité en note 24.

Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cessions et provisions non récurrentes

La marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cessions et provisions non récurrentes correspond à la marge brute d'autofinancement diminuée de l'impôt sur cession et sur provisions non récurrentes.

Son calcul est explicité en note 24.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction Générale.

NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**Evolution du nombre de sociétés consolidées**

Exercice 2009	France	Etranger	Total
INTEGRATION GLOBALE			
1 ^{er} janvier	208	1 127	1 335
Nouvelles sociétés consolidées	7	38	45
Sociétés absorbées	(25)	(176)	(201)
Sociétés sorties du périmètre		(4)	(4)
Changement de méthode de consolidation		2	2
31 décembre	190	987	1 177
INTEGRATION PROPORTIONNELLE			
1 ^{er} janvier	2	20	22
Nouvelles sociétés consolidées		2	2
Sociétés sorties du périmètre			0
Changement de méthode de consolidation		(1)	(1)
31 décembre	2	21	23
MISE EN EQUIVALENCE			
1 ^{er} janvier	7	63	70
Nouvelles sociétés consolidées		1	1
Sociétés absorbées		(2)	(2)
Sociétés sorties du périmètre		(4)	(4)
Changement de méthode de consolidation		(1)	(1)
31 décembre	7	57	64
TOTAL AU 31 décembre	199	1 065	1 264

Variations significatives de périmètre

Exercice 2009

En 2009, le Groupe n'a réalisé aucune acquisition significative. Par ailleurs, le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition de Maxit au cours du 1^{er} semestre dans la période de 12 mois courant après l'acquisition faite en mars 2008. Des marques ont été reconnues au bilan consolidé pour un montant de 84 millions d'euros soit 62 millions d'euros après impôts différés.

Exercice 2008

Le Groupe Saint-Gobain avait procédé, le 13 mars 2008, à l'acquisition effective du groupe Maxit auprès d'HeidelbergCement pour un montant de 2 087 millions d'euros dont 559 millions d'euros d'endettement net acquis.

Maxit avait été consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} mars 2008 et fait partie de l'activité Mortiers Industriels. La contribution au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2008 était de 1 019 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, l'allocation provisoire du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiables avait concerné principalement la réévaluation des stocks pour 13 millions d'euros, des immobilisations corporelles pour 48 millions d'euros, une diminution des immobilisations financières pour 11 millions d'euros et une augmentation des passifs et passifs éventuels pour 19 millions d'euros avant impôts. Le montant de l'écart d'acquisition résiduel non affecté au 31 décembre 2008 était de 1 539 millions d'euros.

En 2008, le Groupe avait fait l'acquisition de la société de négoce de matériaux danois Dalhoff Larsen & Horneman A/S (DLH) et de la société de négoce de matériaux estonienne Famar Desi. Le Groupe avait également fait l'acquisition du groupe britannique de distribution de matériaux Gibbs & Dandy au terme d'une offre publique d'achat (OPA) clôturée le 1^{er} juillet 2008.

Impacts sur le bilan consolidé

En 2009, l'impact des changements de périmètre et du mode de consolidation sur les postes du bilan se présente comme suit :

	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Impact sur les postes d'actif			
Actif non courant	262	(6)	256
Stocks	20		20
Créances clients	37		37
Autres actifs courants hors disponibilités	12		12
	331	(6)	325
Impact sur les postes du passif			
Capitaux propres et intérêts minoritaires			0
Provisions pour retraites et avantages au personnel	4		4
Passifs à long terme	63		63
Dettes fournisseurs	30		30
Autres dettes et passifs court terme	53		53
	150	0	150
Valeur d'entreprise des sociétés consolidées acquises / cédées (a)	181	(6)	175
Impact sur les postes d'endettement net du Groupe*			
Impact sur les disponibilités et équivalents de trésorerie	20		20
Impact sur l'endettement net hors disponibilités (b)	1		1
	(19)	0	(19)
Acquisitions / cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise / cédée (a) - (b)	180	(6)	174

* Correspond aux dettes financières, crédits de trésorerie et disponibilités des sociétés acquises / cédées

NOTE 3 – ECARTS D'ACQUISITION

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	10 924	9 440
Dépréciations cumulées	(253)	(200)
Valeur nette	10 671	9 240
Variations		
Evolution du périmètre	113	2 076
Dépréciations	(210)	(68)
Ecart de conversion	166	(577)
Virement en actifs détenus en vue de la vente	0	0
Total des variations de la période	69	1 431
Au 31 décembre		
Valeur brute	11 178	10 924
Dépréciations cumulées	(438)	(253)
Valeur nette	10 740	10 671

En 2009, la variation des écarts d'acquisition comprend notamment les dépréciations de l'exercice pour 210 millions d'euros (principalement sur l'activité Gypse en Amérique du Nord).

En 2008, la variation des écarts d'acquisition s'expliquait principalement par l'entrée de périmètre du groupe Maxit (coût d'acquisition : 2 087 millions d'euros y compris endettement acquis ; écart d'acquisition : 1 539 millions d'euros après allocation provisoire du prix d'acquisition – note 2) et par diverses acquisitions dans le pôle Distribution Bâtiment notamment en Scandinavie, en Grande-Bretagne, dans les Pays Baltes et en France (note 2).

NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Brevets	Marques non amortis- sables	Logiciels	Frais de dévelop- pement	Autres	Total immobili- sations incorporelles
<i>(en millions d'euros)</i>						
Au 31 décembre 2007						
Valeur brute	106	2 763	631	47	279	3 826
Amortissements et dépréciations cumulés	(90)		(441)	(22)	(148)	(701)
Valeur nette	16	2 763	190	25	131	3 125
Variations						
Evolution du périmètre	1		46	1	(26)	22
Acquisitions			43	8	28	79
Cessions			(3)		1	(2)
Ecarts de conversion		(250)	(8)		(2)	(260)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(2)		(76)	(7)	(11)	(96)
Total des variations de la période	(1)	(250)	2	2	(10)	(257)
Au 31 décembre 2008						
Valeur brute	113	2 513	684	54	276	3 640
Amortissements et dépréciations cumulés	(98)		(492)	(27)	(155)	(772)
Valeur nette	15	2 513	192	27	121	2 868
Variations						
Evolution du périmètre	1	84	9		(9)	85
Acquisitions	2		50	8	10	70
Cessions			(3)		(2)	(5)
Ecarts de conversion		77	6		1	84
Dotation aux amortissements et dépréciations	(2)		(78)	(8)	(16)	(104)
Total des variations de la période	1	161	(16)	0	(16)	130
Au 31 décembre 2009						
Valeur brute	114	2 674	737	62	273	3 860
Amortissements et dépréciations cumulés	(98)		(561)	(35)	(168)	(862)
Valeur nette	16	2 674	176	27	105	2 998

La variation des marques non amortissables s'explique par la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Maxit pour 84 millions d'euros. Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment des marques industrielles amortissables pour un montant global de 43 millions d'euros à fin 2009 (47 millions d'euros à fin 2008).

Les sociétés européennes du Groupe ont procédé en avril 2008 à la dernière restitution des quotas d'émission de gaz à effet de serre consommés dans le cadre du plan d'allocations 2005-2007. Les volumes de quotas d'émissions alloués aux sociétés du Groupe au titre du nouveau plan d'allocations 2008-2012 représentent environ 6,9 millions de tonnes de CO₂ par an. Pour 2009, les quotas attribués couvrent le niveau des émissions de gaz à effet de serre de l'année et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du Groupe.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et carrières	Construc- -tions	Matériels et outillages	Immobilisa- -tions en cours	Total immo- bilisations corporelles
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 31 décembre 2007					
Valeur brute	1 971	6 944	17 643	1 704	28 262
Amortissements et dépréciations cumulés	(278)	(3 434)	(11 779)	(18)	(15 509)
Valeur nette	1 693	3 510	5 864	1 686	12 753
Variations					
Evolution du périmètre et reclassements	130	228	302	0	660
Acquisitions	94	135	600	1 334	2 163
Cessions	(17)	(26)	(31)	(12)	(86)
Ecart de conversion	(70)	(203)	(279)	(46)	(598)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(36)	(273)	(1 195)	(14)	(1 518)
Transferts	0	417	1 135	(1 552)	0
Total des variations de la période	101	278	532	(290)	621
Au 31 décembre 2008					
Valeur brute	2 116	7 554	19 078	1 415	30 163
Amortissements et dépréciations cumulés	(322)	(3 766)	(12 682)	(19)	(16 789)
Valeur nette	1 794	3 788	6 396	1 396	13 374
Variations					
Evolution du périmètre et reclassements	27	16	30	6	79
Acquisitions	41	66	283	875	1 265
Cessions	(15)	(19)	(47)	(11)	(92)
Ecart de conversion	24	52	88	11	175
Dotations aux amortissements et dépréciations	(33)	(291)	(1 171)	(6)	(1 501)
Transferts	0	288	959	(1 247)	0
Total des variations de la période	44	112	142	(372)	(74)
Au 31 décembre 2009					
Valeur brute	2 188	7 921	19 842	1 034	30 985
Amortissements et dépréciations cumulés	(350)	(4 021)	(13 304)	(10)	(17 685)
Valeur nette	1 838	3 900	6 538	1 024	13 300

En 2009, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 16 millions d'euros (14 millions d'euros en 2008) correspondant aux nouveaux contrats de location-financement non inclus dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IAS 7. A la clôture de l'exercice, le montant total des immobilisations en location-financement s'élève à 168 millions d'euros (201 millions d'euros en 2008), voir note 26.

En 2008, la ligne « évolution de périmètre et reclassements » comprenait principalement l'incidence de l'acquisition du groupe Maxit pour 438 millions d'euros.

NOTE 6 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Au 1^{er} janvier		
Part du Groupe dans les entreprises associées	98	106
Ecarts d'acquisition	18	17
Titres mis en équivalence	116	123
Variations		
Evolution du périmètre	(4)	(9)
Ecarts de conversion	8	(6)
Transferts, augmentations de capital et autres mouvements	5	1
Dividendes payés	(4)	(4)
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	2	11
Total des variations de la période	7	(7)
Au 31 décembre		
Part du Groupe dans les entreprises associées	105	98
Ecarts d'acquisition	18	18
Titres mis en équivalence	123	116

Les titres mis en équivalence comprennent les titres de la société Compania Industrial El Volcan cotée à la bourse de Santiago du Chili. La valeur de marché des titres au cours de clôture du 31 décembre 2009 est supérieure à la quote-part de capitaux propres dans les comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2009 par l'ensemble des sociétés mises en équivalence dans leurs comptes individuels s'élève globalement à 689 millions d'euros (798 millions d'euros en 2008) et le résultat net à 11 millions d'euros (34 millions d'euros en 2008). Par ailleurs le total des actifs et des passifs de ces sociétés à fin décembre 2009 s'élève respectivement à 788 millions d'euros (766 millions d'euros en 2008) et 450 millions d'euros (448 millions d'euros en 2008).

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres disponibles à la vente et autres titres	Prêts, dépôts et cautions	Actifs nets de retraites	Total des autres actifs non courants
Au 31 décembre 2007				
Valeur brute	145	205	147	497
Provisions pour dépréciation	(19)	(6)		(25)
Valeur nette	126	199	147	472
Variations				
Evolution du périmètre	(61)	17		(44)
Augmentations / (diminutions)	9	(2)	89	96
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation		(2)		(2)
Ecart de conversion	(4)	(6)	(30)	(40)
Transferts et autres mouvements		8		8
Total des variations de la période	(56)	15	59	18
Au 31 décembre 2008				
Valeur brute	86	227	206	519
Provisions pour dépréciation	(16)	(13)		(29)
Valeur nette	70	214	206	490
Variations				
Evolution du périmètre	(27)	1		(26)
Augmentations / (diminutions)	3	(8)	(108)	(113)
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(14)	(30)		(44)
Ecart de conversion	1	5	(2)	4
Transferts et autres mouvements	(5)	6		1
Total des variations de la période	(42)	(26)	(110)	(178)
Au 31 décembre 2009				
Valeur brute	59	231	96	386
Provisions pour dépréciation	(31)	(43)		(74)
Valeur nette	28	188	96	312

En 2009, la variation des provisions pour dépréciation des autres actifs non courants s'explique principalement par des dotations aux provisions de 48 millions d'euros (5 millions d'euros en 2008) et des reprises de provisions de 4 millions d'euros (3 millions d'euros en 2008). Cette augmentation des provisions s'explique par des dépréciations de titres et obligations détenues par le Groupe.

En 2008, la variation des titres disponibles à la vente et autres titres s'expliquait principalement par la consolidation de sociétés acquises fin 2007.

Comme explicité en note 1, les titres disponibles à la vente et autres titres sont valorisés à la juste valeur.

NOTE 8 – STOCKS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Valeur brute		
Matières premières	1 299	1 491
En-cours de production	219	274
Produits finis	4 194	4 754
Valeur brute des stocks	5 712	6 519
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(120)	(97)
En-cours de production	(8)	(7)
Produits finis	(328)	(302)
Provisions pour dépréciation des stocks	(456)	(406)
Valeur nette des stocks	5 256	6 113

Le coût des produits vendus au cours de l'exercice 2009 s'élève à 28 804 millions d'euros (32 923 millions d'euros en 2008).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges de l'exercice 2009 s'élèvent à 178 millions d'euros (128 millions d'euros en 2008). Les reprises de dépréciations, résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation des stocks, ont été comptabilisées en diminution des charges de la période pour un montant de 92 millions d'euros en 2009 (92 millions d'euros en 2008).

NOTE 9 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Valeur brute	5 430	6 084
Provisions pour dépréciation	(504)	(437)
Créances clients	4 926	5 647
Avances versées aux fournisseurs	410	561
Créances sociales	28	26
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	357	356
Créances diverses	418	489
- France	89	180
- Autres pays d'Europe Occidentale	135	146
- Amérique du Nord	15	(11)
- Pays émergents et Asie	179	174
Provisions pour dépréciation des autres créances	(11)	(8)
Autres créances	1 202	1 424

En 2009, la variation des provisions pour dépréciation des créances clients s'explique principalement par des dotations aux provisions de 110 millions d'euros (101 millions d'euros en 2008) et des reprises de provisions (que les créances aient été recouvrées ou non) de 50 millions d'euros (57 millions d'euros en 2008). A ces montants, il faut ajouter 74 millions d'euros (58 millions d'euros en 2008) au titre des pertes sur créances clients irrécouvrables.

Les créances clients et autres créances qui ont essentiellement des échéances à court terme, sont valorisées à la valeur nette comptable qui est proche de la juste valeur.

Le Groupe considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux créances clients est limitée du fait de la diversité de ses métiers, du nombre de ses clients et de leurs implantations géographiques mondiales. Par ailleurs, il suit et analyse régulièrement les créances clients en dépassement d'échéance et, le cas échéant une provision est comptabilisée. Le montant des créances clients nettes en dépassement d'échéance s'élevait à 845 millions d'euros à fin 2008 et 756 millions d'euros à fin 2009 (dont 149 millions d'euros à plus de 3 mois).

NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES

Nombre d'actions composant le capital social

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 512 931 016 actions au nominal de 4 euros (382 571 985 actions au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, le capital est composé d'une seule classe d'actions.

Le Groupe a procédé le 23 mars 2009 à une augmentation de capital d'un montant total net de frais de 1 474 millions d'euros par émission de 108 017 212 actions.

Par ailleurs, la quote-part du dividende 2009 qui a été versée en actions figure dans les augmentations de capital et représente une souscription de 13 805 920 actions pour un montant total net de frais de 314 millions d'euros.

Au cours de l'année 2009, 8 498 377 actions ont été créées au titre du Plan d'Epargne du Groupe de 2009 au prix de 15,80 euros, soit un total de 134 millions d'euros, et 37 522 actions ont été souscrites suite à l'exercice du plan de souscription d'actions du 20 novembre 2003 pour 1 million d'euros.

En vertu des autorisations d'augmentation de capital accordées par l'Assemblée Générale mixte du 4 juin 2009, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain a le pouvoir :

- d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre total maximum de 195 millions d'actions nouvelles comportant ou non un droit préférentiel de souscription ou un droit de priorité au profit des actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain (13^{ème} résolution à 17^{ème} résolution / durée de validité 26 mois à compter du 4 juin 2009),
- d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre de 23,75 millions d'actions nouvelles réservées aux adhérents du Plan d'Epargne du Groupe (18^{ème} résolution / durée de validité 26 mois à compter du 4 juin 2009),
- de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions dans la limite de 3% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'assemblée soit 14 972 627 options qui donneront lieu à émission d'autant d'actions (19^{ème} résolution / durée de validité 38 mois à compter du 4 juin 2009). Sur ce nombre s'impute celui fixé à la 20^{ème} résolution, relative aux attributions gratuites d'actions et qui porte sur 1% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'assemblée soit 4 990 875 actions gratuites.

Il faut noter que dans le cadre ainsi défini, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain a partiellement fait usage de cette autorisation en attribuant le 19 novembre 2009 1 479 460 options d'achat ou de souscription et un nombre estimé de 1 675 506 actions gratuites, portant ainsi la limite du nombre d'options d'achats ou de souscription et d'actions gratuites restant à consentir à 11 817 661 (dont 3 315 369 au titre des actions gratuites).

Si la totalité des plans de souscription et des plans d'attribution d'actions gratuites en cours étaient réalisés alors le nombre d'actions composant le capital social serait potentiellement porté à 539 184 174 actions. De plus si les autorisations mentionnées ci-dessus étaient intégralement utilisées par le Conseil d'administration alors ce nombre potentiel d'actions ressortirait à 769 751 835 actions.

Par ailleurs, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2009, le Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain a le pouvoir d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Compagnie de Saint-Gobain en application de la loi du 31 mars 2006 relative aux offres publiques (22^{ème} résolution). Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être ainsi réalisée est de 490 millions d'euros soit 122 500 000 actions.

Actions propres

Les titres Saint-Gobain détenus par la Compagnie de Saint-Gobain et Saint Gobain Corporation sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée “actions propres” et valorisés à leur coût d’achat. Le nombre d’actions propres auto-détenues s’élève à 4 457 499 et 4 545 149 respectivement aux 31 décembre 2009 et 2008.

En 2009 le Groupe a acquis 183 577 actions directement sur le marché tandis qu’en 2008, le Groupe n’avait pas acheté directement d’actions sur le marché. Le nombre d’actions vendues dans le cadre des plans d’options d’achat en 2009 s’est élevé à 215 304 contre 115 490 en 2008. En 2009 comme en 2008 aucune action n’a été annulée.

Le contrat de liquidité avec EXANE BNP PARIBAS signé le 16 novembre 2007 a été reconduit en 2008 et 2009. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie de l’Association Française des Entreprises d’Investissement (AFEI) reconnue par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF). Dans le cadre de ce contrat, 2 055 364 actions ont été achetées et 2 111 287 actions ont été vendues en 2009, et 2 829 382 actions ont été achetées et 2 614 235 actions ont été vendues en 2008.

Compte-tenu de leur liquidité, les fonds alloués et non investis en actions Saint-Gobain ont été classés en disponibilités et équivalents de trésorerie.

NOTE 11 – PLANS D’OPTIONS SUR ACTIONS

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d’options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Le Conseil d’administration attribue des options donnant au bénéficiaire la possibilité d’obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l’action lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution. Depuis 1999, aucun rabais n’est accordé par rapport au cours moyen. Dans certains cas, les attributions de stocks options sont soumises à des conditions de performance.

Le délai minimum à respecter avant de lever des options qui était de trois ans pour les non résidents fiscaux et de quatre ans pour les résidents a été uniformément fixé à quatre ans à partir du plan de novembre 2007. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de dix ans à partir de la date d’attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf décision exceptionnelle du Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain en accord avec le Comité des Mandataires du Conseil d’administration.

De 1999 à 2002, les plans portaient sur des options d’achat d’actions existantes. De 2003 à 2007, ils ont porté sur des options de souscription d’actions nouvelles. En ce qui concerne le plan du 20 novembre 2008 et celui du 19 novembre 2009, le Conseil d’administration a laissé ouvert le choix entre options de souscription ou d’achat jusqu’à la veille, au plus tard, de l’expiration du délai minimum d’exercice (quatre ans). En cas de décès du bénéficiaire ou de survenance de l’un des cas prévus par le Code Général des Impôts pendant la période de quatre ans, seules des options de souscription seraient attribuées.

Les données relatives aux plans d'options sur actions au cours des exercices 2008 et 2009 sont récapitulées ci-après :

	Actions de 4 euros de nominal	Prix moyen d'exercice (en euros)
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2007	21 992 083	48,56
Options attribuées	3 551 900	28,62
Options exercées	(198 376)	33,33
Options caduques	(50 000)	71,56
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2008	25 295 607	45,84
Impact conversion suite augmentation de capital du 23 mars (1)	2 674 999	
Options attribuées	1 479 460	36,34
Options exercées	(252 826)	32,50
Options caduques	(533 898)	43,63
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2009	28 663 342	41,23

(1) A la suite de l'augmentation de capital en numéraire du 23 mars 2009 réalisée par émission et attribution de bons de souscriptions d'actions les droits des détenteurs de plans d'options sur actions ont dû être maintenus en appliquant un ajustement obligatoire et réglementé.

Au 31 décembre 2009, 28 663 342 options d'achat et de souscription étaient émises à un prix moyen d'exercice de 41,23 euros. Au 31 décembre 2009, le nombre d'options autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 4 juin 2009 non encore attribué s'élève à 11 817 661, étant précisé que ce nombre constitue le plafond global pour l'attribution d'options et pour l'éventuelle attribution gratuite d'actions.

Le montant enregistré en charges au cours de l'exercice 2009 s'élève à 31,8 millions d'euros (41 millions d'euros en 2008). La juste valeur des options attribuées en 2009, calculée selon un modèle du type Black & Scholes en utilisant les mêmes hypothèses que celles retenues pour l'évaluation de la charge IFRS 2, s'élève à 15,4 millions d'euros.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2009 après prise en compte des ajustements des prix d'exercices et des nombres d'options consécutifs à l'augmentation de capital du 23 mars 2009 :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	Nature des options
	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante (en mois)	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Nombre d'options	
2000	34,11	944 230	11			944 230	Achat
2001	36,37	1 888 626	23			1 888 626	Achat
2002	21,28	1 252 834	35			1 252 834	Achat
2003	32,26	2 920 903	47			2 920 903	Souscription
2004	39,39	4 014 816	59			4 014 816	Souscription
2005	41,34	4 066 120	71			4 066 120	Souscription
2006	52,52	1 866 395	83	52,52	2 440 059	4 306 454	Souscription
2007	64,72		95	64,72	3 917 673	3 917 673	Souscription
2008	25,88		107	25,88	3 872 226	3 872 226	Souscription ou achat
2009	36,34		119	36,34	1 479 460	1 479 460	Souscription ou achat
Total		16 953 924			11 709 418	28 663 342	

Au 31 décembre 2009, 16 953 924 options d'achat et/ou de souscription étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 38,11 euros et, 11 709 418 options au prix moyen d'exercice de 45,75 euros n'étaient pas encore arrivées au terme de la période d'acquisition.

NOTE 12 – PLAN EPARGNE GROUPE

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est représenté. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Le prix d'exercice est celui fixé par le Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse qui précèdent la décision.

En 2009, le Groupe a émis au titre du PEG 8 498 377 actions nouvelles (8 272 947 actions en 2008) de 4 euros de nominal réservées à ses salariés représentant une augmentation de capital de 134 millions d'euros (353 millions d'euros en 2008).

Selon les années, dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan classique et le plan à effet de levier.

Plans classiques

Dans le plan classique, les employés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel décoté de 20%. Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés, est donc évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité pour le salarié est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans ou dix ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par emprunt. Ce coût d'emprunt est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un remboursement in fine sans affectation pour une durée de 5 ans ou 10 ans (voir modalités de calcul du plan classique en note 1).

Le montant enregistré en charge en 2009 au titre du plan classique s'élève à 7,0 millions d'euros (8,4 millions d'euros en 2008), nette du coût d'incessibilité pour les salariés de 31,2 millions d'euros (29,8 millions d'euros en 2008).

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans classiques, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2009, 2008.

	2009	2008
Caractéristiques des plans		
Date d'attribution	23 mars	22 février
Maturité des plans (en années)	5 ou 10	5 ou 10
Prix de référence (en euros)	19,74	51,75
Prix de souscription (en euros)	15,80	41,41
Décote faciale (en %)	20,00%	20,00%
(a) Décote totale à la date d'attribution (en %)	28,11%	22,05%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	134,3	168,7
Nombre total d'actions souscrites	8 498 377	4 073 045
Hypothèses de valorisation		
Taux de financement des salariés (1)	7,09%	7,57%
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans	2,73%	3,61%
Taux de prêt ou d'emprunt des titres (repo)	1,35%	0,25%
(b) Incessibilité pour le participant au marché (en %)	22,92%	17,17%
(c) Coût global pour le Groupe (en %) (a-b)	5,19%	4,88%

(1) Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié aurait une incidence de 2,2 millions d'euros sur la charge IFRS 2 de 2009.

Plans à effet de levier

Pour le plan à effet de levier, mis en œuvre en 2008, le Groupe offre la possibilité d'une souscription à un cours préférentiel décoté de 15%. Ce plan propose un profil de gain différent du plan classique dans la mesure où une banque tierce complète l'investissement de l'employé de telle sorte que le montant investi au total représente dix fois le montant payé par l'employé. L'intermédiation de la banque permet de sécuriser l'apport personnel du salarié, de lui assurer un rendement minimum et de lui offrir une indexation à la hausse sur le nombre global d'actions auxquelles il a souscrit.

La charge IFRS 2 est calculée selon les mêmes modalités que le PEG classique (voir modalités de calcul en note 1) mais en valorisant l'avantage spécifique que constitue la faculté accordée aux salariés grâce au recours bancaire de bénéficiaire de conditions de marché identiques à celles du Groupe (gain d'opportunité figurant dans le tableau ci-dessous).

Le montant enregistré en charge en 2008 au titre du plan à effet de levier s'élevait à 8,5 millions d'euros, nette du coût d'incessibilité pour les salariés et du gain d'opportunité de 29,9 millions d'euros. Aucun plan à effet de levier n'a été mis en œuvre en 2009.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans à effet de levier, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2008.

	2008
Caractéristiques des plans	
Date d'attribution	22 février
Maturité des plans (en années)	5
Prix de référence (en euros)	51,75
Prix de souscription (en euros)	43,99
Décote faciale (en %)	15,00%
(a) Décote totale à la date d'attribution (en %)	17,18%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	18,5
Montant global souscrit (en millions d'euros)	184,8
Nombre total d'actions souscrites	4 199 902
Hypothèses de valorisation	
Taux de financement des salariés (1)	7,57%
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans	3,61%
Taux de prêt ou d'emprunt des titres (repo)	0,25%
Ecart de volatilité du taux détail / taux institutionnel (2)	5,50%
(b) Incessibilité pour le participant au marché (en %) (3)	15,00%
(c) Mesure du gain d'opportunité (en %)	1,62%
(d) Coût global pour le Groupe (en %) (a-b+c)	3,80%

(1) Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié n'aurait pas eu d'incidence sur la charge IFRS 2 de 2008 car le coût d'incessibilité reste supérieur à la décote.

(2) Une hausse de 0,5 point de l'écart de volatilité au taux détail/institutionnel aurait une incidence de 0,5 million d'euros sur la charge IFRS 2 de 2008.

(3) Le taux d'incessibilité est plafonné à hauteur du pourcentage de décote.

NOTE 13 – PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Des plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en œuvre pour la première fois en 2009. Dans sa séance du 19 novembre 2009 le Conseil d'administration a en effet décidé d'adopter un plan mondial d'attribution à émettre de sept actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe Saint-Gobain en France et à l'étranger. Cette attribution est soumise à une condition de présence dans le Groupe au terme du plan ainsi qu'à une condition de performance liée à un taux déterminé de progression du résultat d'exploitation consolidé (hors Pôle Conditionnement) au titre des exercices 2010 et 2011, cette condition s'établissant par la moyenne des taux de progression de ces deux exercices. Si cette condition de performance n'est pas remplie aucune action ne sera livrée à l'issue de la période d'acquisition. Au total ce plan porterait sur un nombre d'actions estimé à 1 052 716 et il s'analyse comme suit :

- pour les salariés éligibles du Groupe en France, en Espagne et en Italie la période d'acquisition s'achèvera le 29 mars 2012 inclus et les actions seront livrées le 30 mars 2012. Cette période d'acquisition est suivie d'une période de conservation de 2 ans : sauf décès ou invalidité les actions reçues ne pourront être cédées qu'à compter du 31 mars 2014,
- pour les salariés éligibles du Groupe en dehors des pays précités, la période d'acquisition s'achèvera le 30 mars 2014 inclus et les actions seront livrées le 31 mars 2014. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.

Le Conseil d'administration a également décidé de consentir un plan mixte d'attribution d'options sur actions et /ou d'attribution d'actions gratuites à émettre au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France et à l'étranger. En ce qui concerne le volet attribution d'actions gratuites de ce plan mixte il faut noter qu'il est assujéti à une condition de présence et à une condition de performance liée à l'atteinte d'un taux déterminé de retour sur capitaux employés (ROCE) au titre des exercices 2010 et 2011. Si un de ces taux est atteint la moitié seulement de l'attribution sera réalisée ; l'attribution complète ne sera réalisée que si les deux taux fixés sont atteints. Au total ce plan porte sur 622 790 actions et suit les mêmes conditions que le plan mondial d'attribution de sept actions gratuites à chacun des salariés.

Concernant les deux plans d'attribution d'actions gratuites décidés le 19 novembre 2009, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition et, comme pour le PEG, d'un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action de 4 ans. Ce dernier est estimé à environ 30 % de la valeur de l'action. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits (2 ou 4 ans).

Le montant enregistré en charges en 2009 au titre de ces plans s'élève à 1,4 million d'euros.

NOTE 14 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
Engagements de retraite	2 190	1 681
Indemnités de fin de carrière	224	207
Prévoyance des retraités	369	367
Total des provisions pour engagements de retraites et prévoyance des retraités	2 783	2 255
Couverture médicale	45	50
Incapacité de longue durée	35	38
Autres avantages à long terme	95	100
Provisions pour retraites et avantages au personnel	2 958	2 443

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
Engagements provisionnés - passif	2 783	2 255
Engagements financés d'avance - actif	96	206
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités	2 687	2 049

La variation des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

	Engagements de retraite	Juste valeur des fonds	Autres	Engagements nets de retraite et prévoyance des retraités
<i>(en millions d'euros)</i>				
Situation au 31 décembre 2007	7 699	(6 405)	191	1 485
Variations				
Coût des services rendus	167			167
Coût financier / rendement des fonds	420	(431)		(11)
Cotisations patronales		(172)		(172)
Cotisations salariales		(22)		(22)
Ecarts actuariels et plafonnement de l'actif	(583)	1 147	83	647
Variations de change	(560)	629	(27)	42
Prestations servies	(440)	341		(99)
Coût des services passés				0
Variations de périmètre	137	(92)		45
Réductions / règlements	(3)			(3)
Autres	(34)	29	(25)	(30)
Total des variations de la période	(896)	1 429	31	564
Situation au 31 décembre 2008	6 803	(4 976)	222	2 049
Variations				
Coût des services rendus	148			148
Coût financier / rendement des fonds	415	(323)		92
Cotisations patronales		(172)		(172)
Cotisations salariales		(20)		(20)
Ecarts actuariels et plafonnement de l'actif	953	(98)	(131)	724
Variations de change	114	(146)	9	(23)
Prestations servies	(419)	340		(79)
Coût des services passés	2			2
Variations de périmètre	4			4
Réductions / règlements	(21)	11		(10)
Autres			(28)	(28)
Total des variations de la période	1 196	(408)	(150)	638
Situation au 31 décembre 2009	7 999	(5 384)	72	2 687

L'évaluation des engagements et des provisions pour retraite et prévoyance des retraités par grande zone géographique est détaillée dans les tableaux suivants :

31 décembre 2009 <i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Reste du monde	Total net
Montant des engagements de retraite financés	369	4 602	2 103	90	7 164
Montant des engagements de retraite non financés	197	249	359	30	835
Juste valeur des fonds de retraite	165	3 772	1 375	72	5 384
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	401	1 079	1 087	48	2 615
Coût des services passés non reconnus					0
Plafonnement de l'actif					15
Financement auprès de compagnies d'assurance					57
Engagements de retraites et prévoyance des retraités					2 687
Actifs nets de retraite classés en actifs détenus en vue de la vente					0
Provisions pour retraites et prévoyance des retraités classées en passifs détenus en vue de la vente					0
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités					2 687
31 décembre 2008 <i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Reste du monde	Total net
Montant des engagements de retraite financés	319	3 610	1 995	86	6 010
Montant des engagements de retraite non financés	177	225	361	30	793
Juste valeur des fonds de retraite	136	3 437	1 332	71	4 976
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	360	398	1 024	45	1 827
Coût des services passés non reconnus					0
Plafonnement de l'actif					137
Financement auprès de compagnies d'assurance					85
Engagements de retraites et prévoyance des retraités					2 049
Actifs nets de retraite classés en actifs détenus en vue de la vente					
Provisions pour retraites et prévoyance des retraités classées en passifs détenus en vue de la vente					
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités					2 049

Description des régimes de retraite à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraite ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997.

En Allemagne, les plans de retraite d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraite, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996.

Aux Pays-Bas, les plans de retraite complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à cotisations définies.

En Grande-Bretagne, les plans de retraite procurent des couvertures portant à la fois sur des droits de retraite versés sous forme de pensions, des prestations en cas de décès du salarié et des prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraite sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Les provisions pour autres avantages à long terme, d'un montant de 175 millions d'euros au 31 décembre 2009 (188 millions d'euros en 2008), comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés et regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne et les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraite.

Evaluation des engagements de retraite, d'indemnités de départ en retraite et de prévoyance des retraités

Les engagements de retraite, d'indemnités de départ à la retraite et de prévoyance des retraités font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière).

Les engagements de retraite et prévoyance des retraités s'élèvent à 7 999 millions d'euros au 31 décembre 2009 (6 803 millions d'euros en 2008).

Fonds de retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de retraite ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Les contributions versées en 2009 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 172 millions d'euros (172 millions d'euros en 2008). Le rendement effectif des fonds en 2009 s'élève à +421 millions d'euros (-716 millions d'euros en 2008).

La juste valeur des fonds, qui s'élève à 5 384 millions d'euros au 31 décembre 2009 (4 976 millions d'euros en 2008), vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des salaires projetés pour la détermination de la provision pour retraite.

Les fonds sont principalement composés d'actions (40%) et d'obligations (47%). Les autres classes d'actifs qui composent les fonds représentent 13%.

Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraite

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux utilisés en 2009 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Autres pays d'Europe		Etats-Unis
		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	5,00%	5,00%	5,75%	6,00%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,40%	2,75% à 3,25%	3,85%	3,00%
Taux de rendement estimé des fonds	5,00%	3,50% à 5,25%	6,00%	8,75%
Taux d'inflation	1,90%	1,90% à 2,75%	3,35%	2,20%

Les taux utilisés en 2008 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Autres pays d'Europe		Etats-Unis
		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	6,25%	6,25%	6,35%	6,25%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,40%	2,75% à 3,25%	3,25% à 3,50%	3,00%
Taux de rendement estimé des fonds	5,00%	3,50% à 5,25%	6,25%	8,75%
Taux d'inflation	2,00%	1,90% à 2,75%	2,75%	2,00%

Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 31 décembre 2009.

Une diminution de 0,5% du taux d'actualisation engendrerait une augmentation des engagements de l'ordre de 158 millions d'euros sur l'Amérique du Nord, 137 millions d'euros sur la zone Euro et 252 millions d'euros sur le Royaume-Uni. Une augmentation de l'inflation de 0,5% entraînerait de son côté une augmentation des engagements globaux de 386 millions d'euros.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des avantages annexes sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites. Aux Etats-Unis, le taux de progression de la consommation médicale des retraités est fixé à 9% par an (une variation de ce taux de 1% entraînerait une augmentation de l'engagement de l'ordre de 41 millions d'euros).

Les taux de rendement sont établis par pays et par fonds en tenant compte des classes d'actifs constituant les fonds de couverture et des perspectives des différents marchés. Après une année 2008 défavorable (rendement

négalif de 716 millions d'euros), le redressement en 2009 des marchés financiers a permis une augmentation des fonds de 421 millions d'euros à comparer aux 323 millions d'euros basés sur les rendements prévisionnels. Une variation de 0,50% du taux de rendement estimé des fonds aurait un impact sur le compte de résultat de l'ordre de 27 millions d'euros.

Ecarts actuariels

Le Groupe a choisi d'appliquer en 2006 l'option de la norme IAS 19 relative à l'imputation en capitaux propres des écarts actuariels et de la variation du plafonnement de l'actif. L'impact sur les capitaux propres constaté en 2009 s'élève à 724 millions d'euros (augmentation des provisions), qui se compose de 855 millions d'euros d'écarts actuariels et de -131 millions d'euros au titre d'une diminution du plafonnement de l'actif, à comparer à un impact sur les capitaux propres en 2008 de 647 millions d'euros (augmentation des provisions). La partie ajustement d'expérience (écart entre le réalisé et les hypothèses actuarielles) diminue l'engagement de 37 millions d'euros (soit 0,5% de la DBO) et augmente les actifs de couverture de 98 millions d'euros.

Actifs nets de retraites et plafonnement des actifs

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants (note 7). Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Financement auprès de compagnies d'assurance

Ce poste, qui s'élève à 57 millions d'euros au 31 décembre 2009 (85 millions d'euros en 2008), correspond au montant à verser dans le futur aux compagnies d'assurance dans le cadre de l'externalisation des engagements de retraite des sociétés espagnoles du Groupe.

Actifs nets et provisions pour retraites et prévoyance des retraités classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le montant des actifs nets et provisions pour retraites et prévoyance des retraités classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente, conformément à IFRS 5, est à zéro en 2009 et 2008.

Charges de retraite

Les charges de retraite et de prévoyance hors avantages annexes se décomposent de la manière suivante :

	Exercice 2009	Exercice 2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
Droits acquis au titre de l'exercice	148	167
Coût financier de l'exercice	415	420
Rendement des fonds	(323)	(431)
Amortissements des écarts, réduction ou liquidation de régime	(8)	(3)
Retraites, indemnités de départ en retraite et prévoyance des retraités	232	153
Cotisations salariales	(20)	(22)
Total	212	131

Informations sur le coût des retraites

Le montant des cotisations retraites relatives à l'exercice 2009 est estimé à 799 millions d'euros (874 millions d'euros en 2008) dont 376 millions d'euros de cotisations aux systèmes légaux de base (419 millions d'euros en 2008), 130 millions d'euros de cotisations aux systèmes complémentaires légaux essentiellement français (127 millions d'euros en 2008) et 293 millions d'euros de cotisations aux systèmes supplétifs (328 millions d'euros en 2008) dont 230 millions pour des plans à prestations définies (267 millions d'euros en 2008) et 63 millions d'euros pour des plans à cotisations définies (61 millions d'euros en 2008).

NOTE 15 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES

Le résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	241	1 437
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	2	11
Impôts sur les résultats	(196)	(638)
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats	435	2 064

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Impôts courants	(438)	(639)
France	(57)	(150)
Etranger	(381)	(489)
Impôts différés	242	1
France	80	(16)
Etranger	162	17
Charge totale d'impôts sur les résultats	(196)	(638)

Le taux effectif d'impôt s'analyse de la manière suivante :

<i>(en pourcentage)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Taux d'impôt français	34,4	34,4
Incidence des taux d'impôts hors France	(5,2)	(4,7)
Provision pour litige concurrentiel non déductible	0,0	4,2
Plus ou moins-values et dépréciations d'actif	25,5	1,8
Provision sur impôts différés actifs	0,2	(0,1)
Report variable	(0,9)	(0,1)
Crédit d'impôt recherche	(5,6)	(0,7)
Autres impôts différés et divers	(3,3)	(3,9)
Taux effectif	45,1	30,9

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés passifs nets
Situation au 31 décembre 2007	949
Charges / (produits) d'impôts différés	(1)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 14)	(228)
Ecarts de conversion	(111)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	14
Situation au 31 décembre 2008	623
Charges / (produits) d'impôts différés	(242)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 14)	(217)
Ecarts de conversion	41
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	40
Situation au 31 décembre 2009	245

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Impôts différés actifs	676	507
Impôts différés passifs	(921)	(1 130)
Impôts différés passifs nets	(245)	(623)
Retraites	772	561
Marques	(805)	(781)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(1 051)	(992)
Déficits reportables	360	140
Autres	479	449
Total	(245)	(623)

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (France, Grande-Bretagne, Espagne, Allemagne et Etats-Unis).

A l'actif, le Groupe constate 676 millions d'euros en 2009 (507 millions d'euros en 2008) principalement sur les Etats-Unis (452 millions d'euros en 2009 et 372 millions d'euros en 2008). Au passif, le Groupe constate 921 millions d'euros en 2009 (1 130 millions d'euros en 2008) répartis sur différents pays dont la France (357 millions d'euros en 2009 et 457 millions d'euros en 2008) et la Grande-Bretagne (182 millions d'euros en 2009 et 271 millions d'euros en 2008). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

Les actifs d'impôts différés, dont la récupération n'est pas jugée probable, s'élèvent à 153 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 175 millions d'euros en 2008.

Concernant la part Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la nouvelle Contribution Economique territoriale (CET) remplaçant la taxe professionnelle française en 2010, le Groupe n'a pas encore défini à ce jour le traitement comptable qui sera retenu dans ses comptes en 2010. Cette base engendrerait un passif d'impôt différé estimé à ce jour à environ 20 millions d'euros.

NOTE 16 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

	Provision pour litiges	Provision pour environ- nement	Provision pour restructura- -tion	Provision pour charges de personnel	Provision pour garantie clients	Provision pour autres risques	Dettes sur investis- -sements	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2007								
Part à court terme	224	31	84	31	80	78	19	547
Part à long terme	804	115	76	41	92	284	71	1 483
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 028	146	160	72	172	362	90	2 030
Variations								
Dotations aux provisions	528	12	75	28	59	157		859
Reprises de provisions	(1)	(7)	(17)	(7)	(24)	(132)		(188)
Utilisations	(198)	(11)	(73)	(15)	(49)	(32)		(378)
Variations de périmètre		8	3		13	17	(2)	39
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(21)	10	(7)	(2)	57	(20)	31	48
Total des variations de la période	308	12	(19)	4	56	(10)	29	380
Au 31 décembre 2008								
Part à court terme	95	24	80	32	81	120	28	460
Part à long terme	1 241	134	61	44	147	232	91	1 950
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 336	158	141	76	228	352	119	2 410
Variations								
Dotations aux provisions	125	14	215	33	64	118		569
Reprises de provisions	(1)	(7)	(9)	(15)	(15)	(57)		(104)
Utilisations	(88)	(10)	(102)	(18)	(33)	(25)		(276)
Variations de périmètre	1	8	1	1		7	42	60
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(8)	4	(6)	5	(3)	61	(25)	28
Total des variations de la période	29	9	99	6	13	104	17	277
Au 31 décembre 2009								
Part à court terme	92	34	133	38	88	128	5	518
Part à long terme	1 273	133	107	44	153	328	131	2 169
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 365	167	240	82	241	456	136	2 687

Provision pour litiges

En 2009, la provision pour litiges couvre les litiges concurrentiels du pôle Vitrage et les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la note 27 de la présente annexe.

Compte tenu de l'évolution du litige concurrentiel et du recours engagé par le Groupe, ainsi que de la durée estimée de ce recours et de la durée de la garantie financière, le montant de la provision au 31 décembre 2009 a été classé en autres passifs non courants.

Provision pour risque environnement

Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

Provision pour restructuration

Au 31 décembre 2009, après prise en compte d'une dotation nette de 206 millions d'euros, la provision pour restructuration s'élève à 240 millions d'euros (141 millions au 31 décembre 2008) et concerne notamment l'Allemagne (41 millions d'euros), la France (39 millions d'euros), la Grande-Bretagne (30 millions d'euros), le Bénélux (48 millions d'euros), l'Italie (23 millions d'euros), l'Espagne (14 millions d'euros) et les Etats-Unis (12 millions d'euros).

Provision pour charges de personnel

Cette provision comprend essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration.

Provision pour garantie clients

Cette provision couvre les obligations résultant de garanties accordées aux clients notamment aux Etats-Unis.

Provision pour autres risques

Au 31 décembre 2009, les provisions pour autres risques s'élèvent à 456 millions d'euros et concernent notamment la France (115 millions d'euros), les Etats-Unis (84 millions d'euros), l'Allemagne (80 millions d'euros), la Grande-Bretagne (46 millions d'euros), l'Amérique Latine (38 millions d'euros), l'Italie (23 millions d'euros) et l'Espagne (41 millions d'euros).

Dettes sur investissements

En 2009 et 2008, la variation des dettes sur investissements s'explique principalement par des put sur intérêts minoritaires, des compléments de prix et des différés de paiement sur les acquisitions.

NOTE 17 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
Dettes fournisseurs	5 338	5 613
Acomptes reçus des clients	641	641
Fournisseurs d'immobilisations	293	400
Subventions reçues	69	63
Dettes sociales	1 065	1 022
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	416	421
Autres	602	843
- <i>France</i>	<i>102</i>	<i>221</i>
- <i>Allemagne</i>	<i>49</i>	<i>65</i>
- <i>Grande-Bretagne</i>	<i>91</i>	<i>90</i>
- <i>Autres pays d'Europe Occidentale</i>	<i>145</i>	<i>193</i>
- <i>Amérique du Nord</i>	<i>42</i>	<i>76</i>
- <i>Pays émergents et Asie</i>	<i>173</i>	<i>198</i>
Total des autres dettes	3 086	3 390

Les dettes fournisseurs et autres dettes qui ont essentiellement des échéances à court terme, sont valorisées à la valeur nette comptable qui est proche de la juste valeur.

NOTE 18 – FACTEURS DE RISQUES

RISQUES DE MARCHE (LIQUIDITE, TAUX, CHANGE, ENERGIE ET MATIERES PREMIERES, CREDIT)

Risque de liquidité des financements

Bien que le Groupe ait accédé au marché obligataire européen avec succès en 2009 il pourrait, dans un contexte de crise, ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires à ses investissements sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

Enfin, il ne peut être garanti que la Société soit en mesure de préserver la notation de son risque de crédit à son niveau actuel.

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les sociétés gèrent leur financement à long terme, sauf cas particulier, avec pour contrepartie la Compagnie de Saint-Gobain ou les pools de trésorerie des délégations nationales. De même, les financements à court terme des sociétés sont en majorité octroyés par la maison mère ou les pools de trésorerie nationaux.

Le risque de liquidité est géré avec pour principal objectif de garantir le renouvellement des financements du Groupe et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée et sont généralement émis dans le cadre du programme de *Medium Term Notes*. Le Groupe dispose, en outre, d'un emprunt perpétuel et de titres participatifs, d'emprunts bancaires, et de contrats de location-financement.

Les dettes à court terme sont composées principalement d'emprunts émis dans le cadre des programmes de Billets de Trésorerie, parfois d'*Euro Commercial Paper* ou d'*US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités.

En support de ses programmes de financement à court terme *US Commercial Paper*, *Euro Commercial Paper* et Billets de Trésorerie, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués.

La note 19 de l'annexe aux comptes consolidés présente un détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe (montant, devises, modalités d'exigibilité anticipée).

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée BBB, avec une perspective stable, par Standard & Poors depuis le 24 juillet 2009.

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée Baa2, avec une perspective stable, par Moody's depuis le 31 juillet 2009.

Risque de liquidité des placements

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers (que ce soit sous la forme de dépôts bancaires à court terme, d'achats de SICAV, OPCVM ou équivalents), il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque de non liquidité ou de forte volatilité de ces placements.

Risque de taux

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe selon les mêmes structures et modes décrits au premier paragraphe « le risque de liquidité des financements ». Dans le cas où une filiale utilise des instruments dérivés de couverture, sa contrepartie est la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe.

Le risque de taux global est géré pour la dette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couvertures. On trouve parmi ces produits les swaps de taux, les options – y compris les « *caps, floors et swaptions* » - et les contrats de taux à terme.

L'analyse de sensibilité sur la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse des capitaux propres et une hausse du résultat respectivement à hauteur de 13 millions d'euros et de 6 millions d'euros.

Risque de change

Les politiques de couverture des risques de change décrites ci-dessous pourraient être insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations volatiles ou inattendues des taux de change résultant des conditions économiques et de marché actuelles.

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir, entre autres, les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir les expositions nées de transactions commerciales constatées ou prévisionnelles. Dans le cas des options, les filiales contractent exclusivement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces couvertures de change.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'une commande est couverte, le contrat à terme peut aller jusqu'à deux ans.

Les couvertures sont mises en place prioritairement avec la Compagnie de Saint-Gobain à réception des ordres envoyés par les filiales, ou avec les pools de trésorerie des délégations nationales, ou, à défaut, auprès des banques des filiales.

L'exposition au risque de change du Groupe est suivie à l'aide d'un *reporting* mensuel intégrant les positions de change des filiales. Au 31 décembre 2009, le taux de couverture de la position de change du Groupe est de 97%.

Au 31 décembre 2009, pour les filiales dont ce n'est pas la devise fonctionnelle, l'exposition nette dans les devises suivantes est de :

<i>(en millions d'équivalents euros)</i>	Longue	Courte
EUR	2	6
USD	10	10
Autres devises	1	2
Total	13	18

L'analyse de sensibilité du risque de change montre qu'une augmentation de 10% du cours des devises suivantes dans lesquelles les filiales sont exposées aurait eu pour conséquence une variation du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Gains ou pertes nets
EUR	(0,4)
USD	0,0

Une diminution de 10% des devises ci-dessus, au 31 décembre 2009, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

Risque énergie et risque sur matières premières

Le Groupe est exposé aux variations de cours des matières premières nécessaires à son activité et aux variations de cours des énergies qu'il consomme, qui ont été particulièrement importantes ces derniers mois et pourraient continuer à l'être dans le contexte financier et économique actuel. Les politiques de couverture mises en place pour les achats d'énergie pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations importantes ou inattendues des cours, qui pourraient résulter de l'environnement financier et économique actuel.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des énergies qu'il consomme, le Groupe couvre une partie de ses achats de gaz naturel aux Etats-Unis, au Mexique et dans certains pays européens, de fioul en Europe, ainsi que d'électricité en Grande-Bretagne par des swaps et des options négociés dans la devise fonctionnelle des entités recourant à ces couvertures. L'organisation de ces couvertures gaz et fioul est du ressort de comités de pilotage constitués de la Direction Financière du Groupe, de la Direction des Achats du Groupe (Saint-Gobain Achats) et des délégations concernées.

Les couvertures gaz, fioul et électricité (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des Achats) sont traitées par la Direction de la Trésorerie et du Financement sur la base des instructions qui lui sont transmises par Saint-Gobain Achats.

Les autres sources d'énergies ou les autres zones géographiques non mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet d'une politique de couverture gérée en central par un comité de pilotage :

- soit parce que les volumes ne sont pas significatifs,
- soit parce qu'il n'existe pas sur ces zones d'indice de référence international utilisé par les acteurs locaux et qu'il faut dans ce cas se référer soit à des prix administrés soit à des indices strictement nationaux.

Dans ces deux cas, ce sont les acheteurs locaux qui gèrent le risque énergie essentiellement par des achats à prix fixes.

Ponctuellement, et selon les mêmes principes édictés pour l'énergie, le Groupe peut être amené à couvrir l'achat de certaines matières premières.

Par ailleurs, il ne peut être exclu que les matières premières qui ne font pas l'objet de couverture, tel qu'indiqué ci-dessus, connaissent également des variations de prix brusques, importantes ou encore inattendues.

Risque de crédit

Les liquidités et autres instruments financiers détenus ou gérés par des institutions financières pourraient créer des risques de crédit, représentés par une perte en cas de manquement à ses obligations par un co-contractant du Groupe. La politique du Groupe est de limiter l'exposition du co-contractant en ne faisant appel qu'aux institutions financières réputées et en surveillant régulièrement les notations de ses co-contractants conformément aux directives approuvées par le Conseil d'administration. Néanmoins, il ne peut être assuré que cette politique élimine efficacement tout risque d'exposition. Tout manquement à ses obligations par un co-contractant pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les objectifs du Groupe, son résultat opérationnel et sur sa situation financière.

Pour toute opération exposant la Compagnie de Saint-Gobain à un risque de crédit, la Direction de la Trésorerie et du Financement ne travaille qu'avec des contreparties financières ayant à minima une note de crédit long terme supérieure ou égale à A- chez Standard and Poors ou A3 chez Moody's (dans chaque cas avec une perspective stable). La Direction de la Trésorerie et du Financement veille également à ne pas avoir une concentration excessive des risques.

Cependant, les événements récents ont démontré que les risques de crédit d'une contrepartie financière sont sujets à des changements rapides et qu'un niveau élevé de notation n'empêche pas une institution de faire face à une détérioration rapide de sa situation financière.

La note 20 de l'annexe aux comptes consolidés présente les instruments de couverture de taux de change et d'énergie utilisés, ainsi que les taux d'intérêt des principaux postes de la dette brute. Elle détaille aussi la répartition de la dette brute par devise et par nature de taux (fixe ou variable) ainsi que l'échéancier de révision de ses taux.

NOTE 19 – ENDETTEMENT NET**Emprunts et Dettes financières**

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	8 151	7 604
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Dettes bancaires d'acquisition	0	2 034
Autres dettes à long terme y compris location-financement	270	320
Dettes comptabilisées à la juste valeur (option juste valeur)	157	157
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	58	47
Partie long terme des dettes financières	8 839	10 365
Partie court terme des dettes financières	1 880	1 364
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	0	690
Concours bancaires et autres dettes bancaires court terme	673	798
Titrisation	321	462
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture	(2)	(63)
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	992	1 887
TOTAL DETTE BRUTE	11 711	13 616
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(3 157)	(1 937)
TOTAL DETTE NETTE AVEC INTERETS COURUS	8 554	11 679

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court termes) gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 10,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (pour une valeur comptable enregistrée de 10 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

Echéancier de la dette à long terme

L'échéancier de la dette brute à long terme du Groupe au 31 décembre 2009 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Devise	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	EUR	1 403	5 335	2 142	8 880
	GBP	0	0	674	674
	Autres	38	0	0	38
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR	0	0	203	203
Dettes bancaires d'acquisition	EUR	0	0	0	0
Autres dettes à long terme y compris location-financement	Toutes devises	169	204	66	439
Dettes comptabilisées à la juste valeur (option juste valeur)	EUR	0	157	0	157
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	EUR	0	58	0	58
TOTAL HORS INTERETS COURUS		1 610	5 754	3 085	10 449

Au 31 décembre 2009, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (part court terme et long terme) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	476	1 302	540	2 318
TOTAL HORS INTERETS COURUS	476	1 302	540	2 318

Les intérêts sur les emprunts perpétuels et titres participatifs sont calculés jusqu'en 2024.

Emprunts obligataires

Au cours de l'année 2009, la Compagnie de Saint-Gobain a émis les emprunts obligataires suivants :

- Le 26 janvier pour 1 milliard d'euros à échéance du 28 juillet 2014,
- Le 20 mai pour 750 millions d'euros à échéance du 20 mai 2013,
- Le 29 juin pour 200 millions d'euros à échéance du 29 juin 2017 dans le cadre d'un placement privé.

Au cours de l'année 2009, Saint-Gobain Nederland a remboursé un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros venu à échéance le 9 juillet.

Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 euros de nominal, soit un montant total de 125 millions d'euros, à taux variable (indexation Euribor). Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Le Groupe a racheté et annulé à ce jour 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation dans le public est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

Titres participatifs

Dans les années 1980, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs indexés sur le TMO et 194 633 titres participatifs indexés au minimum sur l'Euribor. Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2009 s'élève à 606 883 pour ceux indexés sur le TMO, et 77 516 pour ceux indexés au minimum sur l'Euribor, soit un nominal total de 170 millions d'euros.

La rémunération des 606 883 titres indexés sur le TMO comporte, dans la limite d'un taux de rendement égal à 125% du taux moyen des obligations, une partie fixe et une partie variable assise sur les résultats du Groupe. La rémunération des 77 516 indexés au minimum sur l'Euribor est composée d'une partie fixe applicable à 60% du titre et égale à 7,5% l'an d'une part, et d'autre part, à une partie variable applicable à 40% du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission.

Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper* et Billets de trésorerie).

A la date du 31 décembre 2009, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

Programmes (en millions de devises)	Devises	Tirages autorisés	Limites autorisées au 31/12/2009	Encours 31/12/2009	Encours 31/12/2008
Medium Term Notes	EUR	1 à 30 ans	10 000	6 120	3 917
US commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 *	0	0
Euro commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 *	0	0
Billets de trésorerie	EUR	jusqu'à 12 mois	3 000	0	690

* Equivalent à 694,2 millions d'euros sur la base du taux de change au 31 décembre 2009

Conformément aux usages du marché, les tirages de billets de trésorerie, *Euro-Commercial Paper* et *US-Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant de 1 à 6 mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

Lignes de crédit syndiquées ou bilatérales

En support de ses programmes de financement à court terme (*US-Commercial Paper*, *Euro-Commercial Paper*, et billets de trésorerie), la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous forme d'un crédit syndiqué de 2 milliards d'euros à échéance novembre 2011 pour lequel il n'existe pas de ratio financier à respecter.

La Compagnie de Saint-Gobain a mis en place le 15 juin 2009 un crédit syndiqué de 2,5 milliards d'euros à échéance juin 2012 dont l'objet principal est, à la fois, de constituer une source de financement sécurisée pour le Groupe Saint-Gobain et de servir de support complémentaire à ses programmes de financement à court terme.

Dans le cadre de ce crédit syndiqué de 2,5 milliards d'euros le ratio financier suivant (apprécié annuellement au 31 décembre) doit être respecté : dette nette sur résultat d'exploitation hors amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inférieur à 3,75. Au 31 décembre 2009, ce ratio est respecté.

Au 31 décembre 2009, aucune de ces deux lignes de crédit confirmées n'est utilisée.

Au cours de l'année 2009, les autres lignes de crédits confirmées existantes au 31 décembre 2008 ont été annulées :

- Le solde du crédit syndiqué de 9 milliards d'euros qui avait été conclu en 2005 pour financer l'acquisition du groupe BPB ;
- Le solde du crédit syndiqué de 2,125 milliards d'euros qui avait été conclu en octobre 2007 dont l'objet principal était de financer l'acquisition du groupe Maxit ;
- Et 7 lignes bilatérales pour un montant de 680 millions d'euros.

Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires créditeurs du Groupe (financement par découvert bancaire), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales (ne transférant pas le risque à l'organisme financier), l'un par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale anglaise Jewson Ltd.

Le programme américain s'élève à 156 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 275 millions d'euros au 31 décembre 2008.

L'écart entre la valeur nominale des créances et leur valeur de rachat constitue une charge financière qui s'élève à 5,4 millions d'euros en 2009 contre 13 millions d'euros en 2008.

Le programme anglais s'élève à 165 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 187 millions d'euros au 31 décembre 2008. La charge financière relative à ce programme s'élève à 2 millions d'euros en 2009 contre 9 millions d'euros en 2008.

Garantie de dettes par des actifs

Une partie des dettes, pour un montant de 36 millions d'euros au 31 décembre 2009, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS**Instruments dérivés**

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/09			Juste valeur au 31/12/08	Nominal réparti par échéance au 31/12/09			Total
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	Total		Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Couverture de juste valeur								
Swaps de taux	4		4			500		500
Couverture de juste valeur - total	4	0	4	0	0	500	0	500
Couverture de flux futurs								
Changes à terme	1	(1)	0	(23)	79	1		80
Swaps de change			0	(3)				0
Option de change			0	1	20			20
Swaps de taux		(62)	(62)	(47)		1250		1 250
Swaps d'énergie et de matières premières	9	(17)	(8)	(84)	113	53		166
Couverture de flux futurs - total	10	(80)	(70)	(156)	212	1 304	0	1 516
Dérivés non qualifiés								
Swaps de taux	2		2	2		155		155
Swaps de change	9	(9)	0	64	2 245	12		2 257
Changes à terme			0	2	58			58
Dérivés non qualifiés - total	11	(9)	2	68	2 303	167	0	2 470
TOTAL	25	(89)	(64)	(88)	2 515	1 971	0	4 486
dont dérivés rattachés à la dette nette	15	(71)	(56)	16				

➤ Swaps de taux

Les swaps de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

➤ Swaps de change

Les swaps de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion quotidienne de trésorerie, ainsi que, dans certains cas, pour le financement d'actifs en devises à l'aide de ressources principalement en euros.

➤ Changes à terme et options de change

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

➤ Swaps d'énergie et de matières premières

Les swaps d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements de fioul lourd en Europe, de gaz aux Etats-Unis, au Mexique ou dans certains pays européens et d'électricité en Grande-Bretagne.

Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés

Au 31 décembre 2009, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (« *cash flow reserve* » consolidée) représente un solde débiteur de 70 millions d'euros qui se décompose principalement de :

- -62 millions d'euros correspondant aux mises au marché de swaps de taux qualifiés en couverture de flux futurs permettant la fixation de l'emprunt obligataire émis en avril 2007.
- -8 millions d'euros correspondant aux mises au marché des autres instruments qualifiés en couverture de flux futurs qui ont vocation à être repris par résultat au jour de la réalisation du sous-jacent.

L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés

La juste valeur des instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat » s'élève à 2 millions d'euros au 31 décembre 2009 (68 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS. Au 31 décembre 2009, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

Structure de la dette du Groupe

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (swaps de change et swaps de taux), s'établit à 5,2% au 31 décembre 2009 et 2008.

Les taux de rendement interne moyens sur les postes significatifs de la dette à long terme du Groupe avant couverture s'analysent comme suit :

Taux de rendement interne sur encours au 31 décembre (en %)	2009	2008
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	5.35 %	4,96 %
Emprunt perpétuel et titres participatifs	4.92 %	5,92 %
Dettes bancaires d'acquisition	-	5,47 %

Le tableau ci-après présente la répartition par devise et par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2009 après gestion par des swaps de taux et des swaps de change.

Dette brute libellée en devises <i>(en millions d'euros)</i>	Après gestion		
	Variable	Fixe	Total
EUR	1 674	8 517	10 191
GBP	(33)	673	640
USD	85	0	85
SEK et NOK	335	4	339
Autres devises	(90)	164	74
TOTAL	1 971	9 358	11 329
	17%	83%	100%
Juste valeur des dérivés rattachés à la dette			56
Intérêts courus			326
TOTAL DETTE BRUTE			11 711

Echéancier de révision de taux des dettes financières

L'échéancier au 31 décembre 2009 des révisions de taux de la dette brute après gestion est présenté ci-après.

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dette brute	2 872	5 754	3 085	11 711
Effet swap de taux	(750)	1 250	(500)	0
DETTE BRUTE APRES GESTION	2 122	7 004	2 585	11 711

NOTE 21 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La synthèse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7 est la suivante :

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Prêts et créances			
- créances clients et autres créances	(9)	6 128	7 071
- prêts, dépôts et cautions	(7)	188	214
Actifs financiers disponibles à la vente			
- titres disponibles à la vente et autres titres (a)	(7)	28	70
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
- dérivés actifs (b)	(20)	15	75
- disponibilités et équivalents de trésorerie (c)	(19)	3 157	1 937
Passifs financiers au coût amorti			
- dettes fournisseurs et autres dettes	(17)	(8 424)	(9 003)
- dettes financières long terme et court terme	(19)	(11 489)	(13 468)
Passifs financiers à la juste valeur			
- dettes financières long terme et court terme (d)	(19)	(166)	(164)
- dérivés passifs (b)	(20)	(71)	(59)

- (a) Actifs financiers disponibles à la vente : ces titres sont en général comptabilisés au coût historique sauf ceux cotés sur un marché actif auquel cas ils sont valorisés au cours de clôture en hiérarchie 1 selon IFRS 7.
- (b) La juste valeur des dérivés rentre dans la hiérarchie 2 selon IFRS 7 et comprend principalement des swaps de taux et contrats de change qui sont valorisés par actualisation des flux futurs.
- (c) Les valeurs mobilières de placement incluses dans les disponibilités et équivalents de trésorerie sont classées en hiérarchie 1 selon IFRS 7 et sont enregistrées à leurs valeurs liquidatives.
- (d) Les dettes financières valorisées à la juste valeur sont classées en hiérarchie 2 selon IFRS 7 en utilisant l'actualisation des flux futurs.

NOTE 22 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires et produits accessoires	37 786	43 800
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(7 476)	(8 021)
Rémunérations en actions ^(a)	(40)	(58)
Retraites	(139)	(173)
Dotations aux amortissements	(1 514)	(1 511)
Autres ^(b)	(26 401)	(30 388)
Résultat d'exploitation	2 216	3 649
Autres produits opérationnels ^(c)	36	53
Reprise des écarts d'acquisition négatifs en résultat	0	1
Autres produits opérationnels	36	54
Charges de restructuration ^(d)	(435)	(190)
Provisions et charges sur litiges ^(e)	(123)	(472)
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs ^(f)	(416)	(181)
Autres	(38)	(46)
Autres charges opérationnelles	(1 012)	(889)
Résultat opérationnel	1 240	2 814

- (a) Les rémunérations en actions sont détaillées en notes 11, 12 et 13.
- (b) Ce poste correspond aux coûts des marchandises vendues de l'activité négoce dans le pôle Distribution Bâtiment et aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres pôles. Il comprend également les pertes et profits de change nets qui sont des pertes de change nets de 18 millions d'euros sur l'exercice 2009 (contre des gains de change nets de 18 millions d'euros en 2008). Par ailleurs, le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation en 2009 s'élève à 386 millions d'euros (377 millions d'euros en 2008).
- (c) En 2009, les autres produits opérationnels comprennent les plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles.
- (d) En 2009, les charges de restructuration sont composées notamment de 327 millions d'euros d'indemnités de départ (127 millions d'euros en 2008).
- (e) En 2009 comme en 2008, les provisions et charges sur litiges comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante et la provision pour litige concurrentiel commentée dans les notes 16 et 27.
- (f) En 2009, les autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs comprennent notamment une charge

de 210 millions d'euros sur les écarts d'acquisition (68 millions d'euros en 2008), de 91 millions d'euros sur les immobilisations corporelles et incorporelles (103 millions d'euros en 2008), des moins-values de cession et des mises au rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles de 68 millions d'euros, et le solde sur les actifs financiers ou les actifs courants. Par ailleurs, en 2008 une dépréciation sur les actifs détenus en vue de la vente d'un montant de 161 millions d'euros avait été enregistrée (note 2).

NOTE 23 – RESULTAT FINANCIER

Détail des autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Coût financier des retraites	(440)	(428)
Rendement des fonds	338	431
Coût financier des retraites net	(102)	3
Autres charges financières	(101)	(71)
Autres produits financiers	18	25
Autres produits et charges financiers	(185)	(43)

Comptabilisation des instruments financiers

En 2009, les charges financières nettes s'élèvent à 805 millions d'euros (750 millions d'euros en 2008). De ce montant, 585,5 millions d'euros (600,5 millions d'euros en 2008) correspondent aux instruments comptabilisés au coût amorti de la Compagnie de Saint-Gobain et de Saint-Gobain Nederland, tandis que les instruments comptabilisés à la juste valeur de ces deux entités représentent un effet positif de 20,5 millions d'euros (6,3 millions d'euros en 2008).

NOTE 24 – RESULTAT NET COURANT - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT ET EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat net courant s'élève à 617 millions d'euros en 2009 (1 914 millions d'euros en 2008). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 31 décembre (473 244 410 actions en 2009, 374 998 085 actions en 2008), il représente un bénéfice net courant par action de 1,30 euro pour 2009 contre 5,10 euros pour 2008.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net part du Groupe	202	1 378
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cessions d'actifs	(32)	53
Dépréciations d'actifs	(348)	(181)
Dotation provision pour litige concurrentiel et autres provisions non récurrentes	(71)	(451)
Impact des minoritaires	1	6
Effets d'impôts part du Groupe	35	37
Résultat net courant part du Groupe	617	1 914

La marge brute d'autofinancement s'élève à 2 303 millions d'euros en 2009 (3 524 millions d'euros en 2008) et la marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes s'élève à 2 268 millions d'euros en 2009 (3 487 millions d'euros en 2008). Leur calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net part du Groupe	202	1 378
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	39	59
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	2	(7)
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	1 857	1 681
Résultat de cessions d'actifs	32	(53)
Provisions non récurrentes	71	451
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions	100	15
Marge brute d'autofinancement	2 303	3 524
Impôts sur résultat de cessions et provisions non récurrentes	(35)	(37)
Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cessions et provisions non récurrentes	2 268	3 487

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 3 730 millions d'euros en 2009 (5 160 millions d'euros en 2008). Son calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Résultat d'exploitation	2 216	3 649
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 514	1 511
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 730	5 160

NOTE 25 – RESULTAT PAR ACTION

Le calcul des différents résultats par action est présenté ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat net part du groupe retraité	Nombre de titres	Résultat par action (en euros)
Exercice 2009			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	202	473 244 410	0,43
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	202	473 543 327	0,43
Exercice 2008			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	1 378	374 998 085	3,67
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	1 378	376 825 178	3,66

Le nombre moyen pondéré de titres en circulation est calculé en retranchant les actions détenues en propre par le Groupe (4 457 499 titres au 31 décembre 2009) du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription et d'achat d'actions soit 298 917 titres en 2009 (1 827 093 titres en 2008).

NOTE 26 – ENGAGEMENTS

Les obligations contractuelles et les engagements commerciaux sont regroupés dans la note ci-dessous à l'exception des engagements du Groupe au titre de l'endettement et des instruments financiers présentés respectivement dans les notes 19 et 20.

Le Groupe ne supporte aucun autre engagement significatif.

- **Obligations en matière de location-financement**

Les immobilisations en location-financement sont immobilisées dans les comptes du Groupe et font donc l'objet de l'inscription d'une dette au passif du bilan.

En 2009, les engagements de loyers futurs relatifs à des contrats de location-financement correspondent pour 54 millions d'euros à des terrains et constructions. La valeur nette globale des contrats de location-financement immobilisés s'élève à 168 millions d'euros en 2009 (201 millions d'euros en 2008).

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Loyers futurs		
A moins d'1 an	46	48
De 1 à 5 ans	85	106
Au-delà de 5 ans	19	28
Total des loyers futurs minimums	150	182
Moins frais financiers	(16)	(17)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	134	165

- **Obligations en matière de location simple**

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériels, de véhicules, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre 1 et 9 ans. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

En 2009, les charges de location s'élèvent à 730,9 millions d'euros dont 462,8 millions d'euros pour les terrains et les constructions, et les produits de sous-location à 15,5 millions d'euros. La charge nette de location s'élève à 715,4 millions d'euros.

Les engagements du Groupe en matière de location simple se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 2009	Paiements dus par période			Total 2008
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Contrats de location simple					
Charges de location	3 059	636	1 427	996	3 246
Produits de sous-location	(66)	(13)	(22)	(31)	(91)
Total	2 993	623	1 405	965	3 155

- **Engagements d'achats irrévocables**

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services ainsi que les engagements contractuels en matière d'investissements.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 2009	Paiements dus par période			Total 2008
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Engagements d'achats irrévocables					
- immobilisations	97	90	6	1	131
- matières premières	525	195	264	66	684
- services	112	48	62	2	126
- autres	172	82	85	5	220
Total	906	415	417	74	1 161

- **Engagements de garanties**

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

En 2009 le Groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garantie pour un montant de 102 millions d'euros contre 120 millions d'euros à fin 2008.

- **Engagements commerciaux**

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 2009	Montant des engagements par période			Total 2008
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Dettes assorties de garantie	54	29	7	18	35
Obligations de rachat	0				0
Autres engagements donnés	119	58	17	44	132
Total	173	87	24	62	167

Les actifs nantis représentent fin 2009 un montant de 215 millions d'euros contre 228 millions d'euros fin 2008 et concernent principalement des actifs immobilisés en Inde.

Le montant des créances assorties de garantie détenues par le Groupe s'élève à 79 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 89 millions d'euros à fin 2008.

NOTE 27 – LITIGES

Litiges français relatifs à l'amiante

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2009 à celles engagées depuis 1997. 704 actions au total au 31 décembre 2009 ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 704 procédures, 614 sont au 31 décembre 2009 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations mises définitivement à la charge d'Everite et de Saint-Gobain PAM l'ont été pour un montant global inférieur à 1,3 million d'euros.

Concernant les 90 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 31 décembre 2009, 22 sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions d'expertises médicales ou d'arrêts de Cour d'appel. Dans tous ces dossiers la charge financière des condamnations est affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour des motifs d'inopposabilité. 21 autres de ces 90 actions sont terminées sur le fond ainsi que sur la fixation du montant des indemnisations mais sont en cours sur l'affectation de la charge financière des indemnisations.

Sur les 47 actions restantes, 44 sont, au 31 décembre 2009, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : 9 sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'Assurance Maladie, 35 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale. Les 3 dernières actions sont pendantes devant des Cours d'appel pour des raisons étrangères à Everite et Saint-Gobain PAM.

Par ailleurs, 121 actions de même nature ont été au total au 31 décembre 2009 engagées depuis l'origine par des salariés ou anciens salariés de 12 sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours (ces chiffres tiennent compte de la cession par le Groupe des sociétés Saint-Gobain Desjonquères et Saint-Gobain Vetrotex).

Au 31 décembre 2009, 85 procédures étaient définitivement terminées, sur lesquelles 23 décisions ont retenu la faute inexcusable de l'employeur.

S'agissant des 36 actions restant en cours au 31 décembre 2009, 5 en sont encore au stade de l'instruction par les Caisses d'Assurance Maladie, 26 sont en cours sur le fond dont 25 pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale et 1 devant une Cour d'appel et 5 sont terminées sur le fond mais en cours sur les indemnisations, dont 3 devant des Cours d'appel et 2 devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale.

Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux Etats-Unis, plusieurs activités du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans de nombreux cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. La grande majorité de ces actions vise le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

- **Evolution en 2009**

Le nombre de nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed était d'environ 4 000 en 2009, comparé à 5 000 en 2008, 6 000 en 2007, 7 000 en 2006 et 17 000 en 2005. Observée depuis cinq ans dans la plupart des Etats, en particulier dans ceux qui avaient enregistré les plus forts volumes de plaintes, cette diminution est notamment liée à l'évolution de certaines législations locales des Etats vers des critères plus restrictifs de recevabilité des plaintes.

Le règlement des litiges visant CertainTeed se fait dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions. Environ 8 000 litiges du stock des litiges en cours ont ainsi fait l'objet d'une transaction en 2009 (contre également 8 000 en 2008 et en 2007, 12 000 en 2006 et 20 000 en 2005). Compte tenu du stock de litiges existant à fin 2008 (68 000), des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice et des litiges ainsi résolus par voie de transactions, environ 64 000 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2009. Une proportion élevée de ces litiges en cours correspond à des plaintes enregistrées il y a plus de cinq ans par des personnes n'ayant pas démontré de réelle exposition à l'amiante. Il est probable qu'un grand nombre de ces plaintes seront un jour annulées par les tribunaux.

- **Incidence sur les comptes**

Cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 75 millions d'euros au titre de l'exercice 2009, destinée à faire face à l'évolution des litiges mettant en cause Certain Teed. Ce montant est identique à celui comptabilisé en 2008 et légèrement inférieur à ceux comptabilisés en 2007 (90 millions d'euros), en 2006 (95 millions d'euros), en 2005 (100 millions d'euros). La provision pour litige amiante chez CertainTeed aux Etats-Unis s'établit au 31 décembre 2009 à 347 millions d'euros, soit 500 millions de dollars (contre 361 millions d'euros, soit 502 millions de dollars au 31 décembre 2008 et 321 millions d'euros, soit 473 millions de dollars au 31 décembre 2007, 342 millions d'euros, soit 451 millions de dollars au 31 décembre 2006 et 358 millions d'euros, soit 422 millions de dollars au 31 décembre 2005).

- **Incidence sur la trésorerie**

Le montant total des indemnisations payées au titre des plaintes déposées contre CertainTeed, (correspondant pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant 2009 mais pour lesquels les indemnisations n'ont été versées qu'en 2009 et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2009), ainsi que des indemnisations (nettes de couvertures d'assurance) versées par les autres activités du Groupe impliquées dans des actions judiciaires liées à l'amiante, s'est élevé à 55 millions d'euros soit 77 millions de dollars (contre 48 millions d'euros soit 71 millions de dollars en 2008 et 53 millions d'euros soit 73 millions de dollars en 2007, 67 millions d'euros, soit 84 millions de dollars en 2006 et 72 millions d'euros, soit 89 millions de dollars en 2005). L'augmentation du montant total des indemnisations payées en 2009 comparé au montant payé en 2008 est principalement due à un nombre plus élevé de règlements de plaintes concernant des maladies graves parmi les plaintes résolues. Cette tendance à l'augmentation devrait se poursuivre en 2010.

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation ; seul un petit nombre de contentieux est en cours à fin 2009 à cet égard, et ils ne présentent pas de risque significatif pour les filiales concernées.

Décisions de la Commission Européenne dans les secteurs du vitrage bâtiment et du vitrage automobile

En Novembre 2007 et 2008, la Commission Européenne a rendu ses décisions dans les dossiers du vitrage bâtiment et du vitrage automobile, respectivement.

Par décision du 28 Novembre 2007 concernant le dossier du vitrage bâtiment, la Commission Européenne a estimé que la violation de l'article 81 du Traité de Rome était établie dans ce dossier à l'encontre, notamment, de Saint-Gobain Glass France, et a infligé à cette société, conjointement et solidairement avec la Compagnie de Saint-Gobain, une amende de 133,9 millions d'euros. La Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Glass France ont décidé de ne pas introduire de recours contre cette décision. L'amende a été réglée le 3 mars 2008.

Par décision du 12 Novembre 2008 concernant le dossier du verre automobile, la Commission Européenne a également considéré que l'infraction à l'article 81 du traité était établie et a infligé à Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Sekurit France et Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH, conjointement et solidairement avec la Compagnie de Saint-Gobain une amende de 896 millions d'euros.

Les sociétés concernées ont engagé un recours devant le Tribunal de première instance de l'Union Européenne à l'encontre de cette dernière décision, qui leur apparaît manifestement excessive et disproportionnée.

La Commission a accepté, en raison de ce recours, qu'une garantie financière couvrant le principal de l'amende de 896 millions d'euros et les intérêts s'y rapportant (5,25% applicables à compter du 9 mars 2009) soit constituée jusqu'à la décision du Tribunal de première instance, en lieu et place du paiement de l'amende. Les dispositions nécessaires ont été prises pour la mise en place de cette garantie dans les délais impartis.

En conséquence, le montant de la provision de 694 millions d'euros constituée au 31 décembre 2007, ramené à 560 millions d'euros au 30 juin 2008 du fait du paiement de l'amende de 134 millions d'euros à été porté à 960 millions d'euros au 31 décembre 2008 pour couvrir intégralement, sur la durée estimée du recours, le montant de l'amende de 896 millions d'euros, les frais de la garantie financière et les frais juridiques associés. Au 31 décembre 2009, la provision s'élève à 991 millions d'euros du fait des intérêts cumulés depuis le 9 mars 2009.

Le recours formé à l'encontre de la décision du 12 novembre 2008 est à ce jour pendant devant le Tribunal de première instance de l'Union européenne à Luxembourg.

NOTE 28 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Soldes et transactions avec les sociétés mises en équivalence**

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actif		
Créances financières	1	2
Stocks	0	1
Créances à court terme	11	11
Disponibilités et équivalents de trésorerie	0	0
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	1	0
Passif		
Dettes à court terme	3	4
Crédits de trésorerie	1	0
Charges		
Achats	16	21
Produits		
Ventes	40	45

Chiffre d'affaires avec les sociétés intégrées proportionnellement

La quote-part de chiffre d'affaires relative aux partenaires, qui est réalisée par le Groupe avec les sociétés consolidées en intégration proportionnelle, est considérée comme une opération avec des tiers et n'est pas éliminée dans les comptes consolidés. Elle représente 11 millions d'euros en 2009 contre 8 millions d'euros en 2008.

Transactions avec les actionnaires principaux

Certaines filiales du Groupe Saint-Gobain, en particulier dans le pôle Distribution Bâtiment, réalisent des opérations avec des filiales du groupe Wendel essentiellement Legrand et Materis. Depuis la prise de participation progressive de Wendel au 2^{ème} semestre 2007, les relations commerciales entre les deux groupes n'ont pas été modifiées et sont réalisées à la valeur de marché.

NOTE 29 – CO-ENTREPRISES

Les soldes du bilan et du compte de résultat correspondant à la quote-part du Groupe dans l'ensemble des sociétés consolidées par intégration proportionnelle à la clôture de l'exercice sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Actifs non courants	283	303
Actifs courants	140	163
Passifs non courants	35	35
Passifs courants	119	142
Chiffre d'affaires	311	320
Charges d'exploitation	263	257

NOTE 30 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations directes et indirectes versées en 2009 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du Groupe sont ventilées de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Jetons de présence	0,8	0,8
Rémunérations brutes directes et indirectes :		
- part fixe	7,6	8,0
- part variable	2,6	5,4
Charges de retraite IAS19 estimées	2,1	1,4
Charges liées aux stock-options	8,2	10,7
Indemnités de fin de contrat de travail	0,0	1,5
Total	21,3	27,8

Les charges patronales sur les rémunérations représentent un montant estimé de 3,3 millions d'euros. Par ailleurs le montant des engagements pris en matière de retraite relatif aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe est de 36,9 millions d'euros.

NOTE 31 – EFFECTIFS

Effectifs moyens	2009	2008
Sociétés consolidées par intégration globale		
Cadres	25 179	22 674
Employés	81 005	84 589
Ouvriers	90 862	99 205
Total	197 046	206 468
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle (*)		
Cadres	112	126
Employés	584	548
Ouvriers	971	911
Total	1 667	1 585
Total général	198 713	208 053

(*) Quote-part du Groupe dans les effectifs de ces sociétés

Au 31 décembre 2009, compte tenu des sociétés en intégration proportionnelle, l'effectif total est de 189 876 personnes (207 684 personnes en 2008).

NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES**Informations sectorielles par pôle et par activité**

Par pôle, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Matériaux Innovants
 - Vitrage
 - Matériaux Haute Performance (MHP)
- Pôle Produits pour la Construction (PPC)
 - Aménagement Intérieur : activités Isolation et Gypse
 - Aménagement Extérieur : activités Mortiers, Canalisation et Produits d'extérieur
- Pôle Distribution Bâtiment
- Pôle Conditionnement

La Direction utilise en interne plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences des normes. Les ventes internes sont effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis sont identiques à ceux suivis par le Groupe et décrits dans la note 1.

<i>(en millions d'euros)</i>	MATERIAUX INNOVANTS				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBU- TION BATIMENT	CONDITIO- NEMENT	Autres *	Total
	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina- tions pôle	Total	Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions pôle	Total				
Exercice 2009												
Ventes externes	4 532	3 143		7 675	4 518	5 047		9 565	17 098	3 445	3	37 786
Ventes internes	40	97	(20)	117	516	366	(33)	849	3		(969)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	4 572	3 240	(20)	7 792	5 034	5 413	(33)	10 414	17 101	3 445	(966)	37 786
Résultat d'exploitation	155	215		370	344	641		985	412	437	12	2 216
Résultat opérationnel	(46)	116		70	59	580		639	250	395	(114)	1 240
Résultat des équivalences	1			1	(1)	(1)		(2)	2	1		2
Amortissements	289	184		473	328	181		509	286	220	26	1 514
Dépréciations d'actifs	8	19		27	235	18		253	18	9	41	348
Investissements industriels	327	130		457	201	167		368	166	260	14	1 265
Marge brute d'autofinancement				385				659	283	492	484	2 303
Excédent brut d'exploitation	444	399		843	672	822		1 494	698	657	38	3 730
Écarts d'acquisition nets				1 373				5 757	3 375	235		10 740
Marques non amortissables								820	1 854			2 674
Actifs sectoriels **				6 846				12 163	7 979	2 067	272	29 327

* La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

** Les actifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

<i>(en millions d'euros)</i>	MATERIAUX INNOVANTS				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBUTION BATIMENT	CONDITION - NEMENT	Autres *	Total
	Exercice 2008	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Eliminations pôle	Total	Aménagement Intérieur	Aménagement Extérieur	Eliminations pôle				
Ventes externes	5 502	4 032		9 534	5 538	5 482		11 020	19 692	3 547	7	43 800
Ventes internes	47	133	(37)	143	611	437	(33)	1 015	4	0	(1 162)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 549	4 165	(37)	9 677	6 149	5 919	(33)	12 035	19 696	3 547	(1 155)	43 800
Résultat d'exploitation	701	543		1 244	592	478		1 070	894	442	(1)	3 649
Résultat opérationnel	212	500		712	579	369		948	826	432	(104)	2 814
Résultat des équivalences	0	1		1	6	0		6	1	2	1	11
Amortissements	315	178		493	327	176		503	284	208	23	1 511
Dépréciations d'actifs	52	53		105	10	16		26	35	3	1	170
Investissements industriels	576	223		799	529	236		765	298	283	18	2 163
Marge brute d'autofinancement				1 170				885	650	510	309	3 524
Excédent brut d'exploitation	1 016	721		1 737	919	654		1 573	1 178	650	22	5 160
Écarts d'acquisition nets				1 394				5 817	3 217	243		10 671
Marques non amortissables								710	1 803			2 513
Actifs sectoriels **				7 025				12 513	8 513	2 023	149	30 223

* La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

** Les actifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Informations par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
Au 31 décembre 2009						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	11 495	16 557	4 864	6 377	(1 507)	37 786
Actifs sectoriels	6 834	12 532	4 446	5 515		29 327
Investissements industriels	265	418	168	414		1 265

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
Au 31 décembre 2008						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	13 076	19 941	5 499	7 404	(2 120)	43 800
Actifs sectoriels	7 317	12 613	4 873	5 420		30 223
Investissements industriels	565	684	221	693		2 163

Le chiffre d'affaires par destination des exercices 2009 et 2008 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	TOTAL
Au 31 décembre 2009					
Chiffre d'affaires et produits accessoires	10 198	16 174	4 637	6 777	37 786
Au 31 décembre 2008					
Chiffre d'affaires et produits accessoires	11 499	19 253	5 262	7 786	43 800

NOTE 33 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros.

Principales sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2009

**Pourcentage de
détention direct
et indirect**

POLE MATERIAUX INNOVANTS**VITRAGE**

Saint-Gobain Glass France	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00%
Saint-Gobain Glass Logistics	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,92%
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,92%
SG Deutsche Glas GmbH	Allemagne	99,92%
Saint-Gobain Glass Benelux	Belgique	99,80%
Saint-Gobain Sekurit Benelux SA	Belgique	99,92%
Saint-Gobain Autover Distribution SA	Belgique	99,92%
Koninklijke Saint-Gobain Glass	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Glass Polska Sp Zoo	Pologne	99,92%
Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska Sp. Z O.O	Pologne	97,55%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	50,00%
Saint-Gobain Do Brazil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Cristaleria SA	Espagne	99,83%
Solaglas Ltd	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Glass UK Limited	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Glass Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Italia	Italie	100,00%
Hankuk Glass Industries	Corée	80,47%
Hankuk Sekurit Limited	Corée	90,11%
Saint-Gobain Glass India	Inde	97,82%
Saint-Gobain Glass Mexico	Mexique	99,83%

MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE

Saint-Gobain Abrasifs	France	99,93%
Société Européenne des Produits Réfractaires	France	100,00%
Saint-Gobain Abrasives GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corp.	Etats-Unis	100,00%
SG Abrasives Canada Inc	Canada	100,00%
Saint-Gobain Abrasivi	Italie	99,93%
SEPR Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Abrasivos Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Ltd	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Vertex SRO	République Tchèque	100,00%

POLE PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION**AMENAGEMENT INTERIEUR**

Saint-Gobain Isover	France	100,00%
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,91%
Saint-Gobain Gyproc Belgium NV	Belgique	100,00%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Isover AB	Suède	100,00%
Saint-Gobain Ecophon Group	Suède	100,00%
Saint-Gobain Construction Product Russia Insulation	Russie	100,00%
BPB Plc	Royaume-Uni	100,00%
Certain Teed Gypsum & Ceillings USA	Etats-Unis	100,00%
Certain Teed Gypsum Canada Inc	Canada	100,00%
Saint-Gobain Gyproc South Africa	Afrique du Sud	100,00%
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	99,83%
Saint-Gobain PPC Italia SpA	Italie	100,00%
British Gypsum Ltd	Royaume-Uni	100,00%
Gypsum industries Ltd	Irlande	100,00%
Placoplatre SA	France	99,75%
Rigips GmbH	Allemagne	100,00%
Thai Gypsum Products PLC	Thaïlande	99,66%

AMENAGEMENT EXTERIEUR

Saint-Gobain Weber	France	99,99%
Saint-Gobain Do Brazil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Weber Cemarsa SA	Espagne	99,83%
Maxit Group AB	Suède	100,00%
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	100,00%
Saint-Gobain Weber Germany	Allemagne	99,99%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain PAM SA	France	100,00%
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain PAM UK Limited	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain PAM Espana SA	Espagne	99,83%
Saint-Gobain PAM Italia s.p.a	Italie	100,00%
Saint-Gobain Canalização SA	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Xuzhou Pipe Co Ltd	Chine	100,00%

POLE DISTRIBUTION BATIMENT

Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00%
Lapeyre	France	100,00%
Point.P	France	100,00%
Saint-Gobain Distribucion y Construcccion	Espagne	99,83%
Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Distribution The Netherlands Bv	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Distribution Nordic AB	Suède	100,00%
Optimera AS	Norvège	100,00%
Optimera Danmark A/S	Danemark	100,00%
Sanitas Troesch	Suisse	100,00%
Norandex Building Material Distribution Inc	Etats-Unis	100,00%

POLE CONDITIONNEMENT

Saint-Gobain Emballage	France	100,00%
Saint-Gobain Vidros SA	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Oberland AG	Allemagne	96,67%
Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	99,75%
Saint-Gobain Containers Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Vetri SpA	Italie	99,99%

NOTE 34 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

TABLE DES MATIERES

BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	3
ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES.....	4
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES	7
NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	22
NOTE 3 – ECARTS D’ACQUISITION	25
NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	27
NOTE 6 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE	28
NOTE 7 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	29
NOTE 8 – STOCKS.....	30
NOTE 9 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	31
NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES	32
NOTE 11 – PLANS D’OPTIONS SUR ACTIONS	33
NOTE 12 – PLAN EPARGNE GROUPE	35
NOTE 13 – PLAN D’ATTRIBUTION GRATUITE D’ACTIONS.....	37
NOTE 14 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	38
NOTE 15 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES	45
NOTE 16 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS.....	47
NOTE 17 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	49
NOTE 18 – FACTEURS DE RISQUES	50
NOTE 19 – ENDETTEMENT NET.....	54
NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS.....	58
NOTE 21 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	61
NOTE 22 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL.....	62
NOTE 23 – RESULTAT FINANCIER.....	63
NOTE 24 – RESULTAT NET COURANT - MARGE BRUTE D’AUTOFINANCEMENT ET EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION	64
NOTE 25 – RESULTAT PAR ACTION	65
NOTE 26 – ENGAGEMENTS	66
NOTE 27 – LITIGES	68
NOTE 28 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	71
NOTE 29 – CO-ENTREPRISES.....	72
NOTE 30 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS	72
NOTE 31 – EFFECTIFS.....	73
NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES	74
NOTE 33 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION	77
NOTE 34 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	80